

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 493

26 février 2008

SOMMAIRE

Brasil and International Shareholdings Sarl	23659	Pradera Southern Formia S.à r.l.	23653
DH Commerciale S.à r.l.	23627	Pradera Southern Portogruaro S.à r.l. ...	23653
D.H. Finance S.à.r.l.	23660	Promind Investments S.A.	23655
DH New Investment VIII S.à r.l.	23627	Promotion Wall Street S.à r.l.	23653
IMMOBILIERE 2007, société à responsabi- lité limitée	23618	Promotion Wall Street S.à r.l.	23652
ING Investment Management Luxem- bourg S.A.	23663	Promotion Wall Street S.à r.l.	23652
Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	23664	Promotion Wall Street S.à r.l.	23652
Lamer S.A.	23655	Rectilux	23653
LFPI Investments S.à r.l.	23661	Stefra Holding S.A.	23663
Noy Holding S.A.	23660	Ubizen	23664
Noy Holding S.A.-SPF	23660	Verizon Business Security Solutions Lu- xembourg	23664
Octane S.A.	23618	V-Promotions s.à r.l.	23651

IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 22.103.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021154/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00144. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Octane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.837.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) OCTANE HOLDING Ltd, a limited company incorporated under the laws of Switzerland with a registered office in Frauenfeld, Switzerland and registered with the commercial register of the canton of Aargau under number CH-440.3.016.002-4 represented by Philippe Burgener, avocat, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 13 December 2007 (such proxy to be registered together with the present deed);

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a joint stock company under the name of OCTANE S.A. which is hereby established as follows:

Articles of Incorporation

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of OCTANE S.A. (the «Company») which shall be governed by the Company Law, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Duration. The duration of the Company is unlimited. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered Office. The Company shall have its registered office in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors shall have the right to set up offices, administrative centres, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors and may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders.

In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad have occurred, threaten to occur or are imminent, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other businesses, enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has any financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 5. Capital of the Company. The issued capital of the Company is set at seven hundred and thirty-five thousand (USD 735,000.-) represented by seven thousand three hundred and fifty (7,350) Shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares of the Company. The Shares are in registered form. A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. A transfer of registered Shares in accordance with the present Articles of Incorporation shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name one person as the owner of the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of written notification to the registrar.

Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Directors of the Company or by a delegate of the Board of Directors.

Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 8. Voting rights. Each Share is entitled to one vote at general meeting of Shareholders, unless otherwise provided by law.

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members who need not be Shareholders of the Company (the «Directors»). However, in accordance with the amended law of 1915 on commercial companies, as long as the Company has only one shareholder, the Board of Directors may be composed by one Director. In that case, all references herein to the «Board of Directors» or to «Directors» shall be to that Director.

The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the votes cast for a period expiring at the next general meeting of Shareholders; provided however always that any Director may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares votes cast at such general meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

In the case of vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy by way of co-optation on a provisional basis.

Art. 10. Chairman of the Board, day to day management. The Board of Directors will appoint a chairman among its members (the «Chairman»). The Chairman of will generally preside over all meetings of the Board of Directors and of

Shareholders. In the absence of the Chairman, either another Director or in case of Shareholder meetings, where no other Director is present an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant Board of Directors' meeting or the general Shareholders' meeting.

The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors or a Shareholder, and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any Director. Notice of any meeting shall be given by letter, telegram, telephone, facsimile transmission or e-mail advice to each Director wherever practical eight days before the meeting, except in the case of an emergency or corporate urgency, in which event a twenty-four hours notice shall be sufficient, unless all Board members are present or represented or such convening period has been waived in writing or by fax or telegram or email by the Directors.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

A meeting of the Board of Directors shall be duly quorated only if half of the Board members are present or represented.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by telegram, or facsimile transmission any other Director as his proxy. Any Director may represent more than one of his colleagues. Any Director may also attend in all circumstances a Board meeting by telephone or by way of video conference. Such attendance shall be equivalent to a physical attendance.

A meeting of the Board of Directors may be held in all circumstances by way of conference call or similar means of communications. Such meeting shall be equivalent to a physical meeting.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Directors present or represented at the meeting.

The Chairman shall not have a casting vote.

The Board of Directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, cables or facsimile transmission.

Art. 12. Minutes of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed after their approval by the Chairman and the secretary (if any).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two Director or by one Director and the secretary (if any).

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the general meeting of Shareholders shall be within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Binding Signatures. The Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors and, in case there is only one Director, by the sole signature of that Director or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the Board of Directors other than transactions which are part of current operations entered into under normal conditions, conflicting with the interest of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on such transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders. In case the Company has a single Director, any such decision shall be mentioned in the decisions' register

Art. 16. Directors' indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection

with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 16.

Art. 17. Meetings of Shareholders - General. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of May in each year at 1 p.m. and for the first time in 2009.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 19. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period expiring at the next general meeting of Shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year (except for the year of incorporation which shall begin on the day of incorporation and terminate on thirty-first of December 2008).

The accounts of the Company will be drawn up in US dollars.

Art. 21. Allocation of Results, Legal Reserve. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the annual results of the Company will be allocated.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed

capital of the Company as stated in the Articles of Incorporation or as increased or reduced from time to time as provided for herein.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Art. 22. Amendment of the Articles of Incorporation. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for herein.

Art. 23. Liquidation of the Company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Governing Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (USD)	Payment (USD)
OCTANE HOLDING Ltd	7,350	735,000.-	735,000.-
Total:	7,350	735,000.-	735,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 8,900.- Euros.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolution

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are named members of the Board of Directors of the Company for a period ending at the general meeting approving the accounts of 2008:

Name, Address, Title, Date of birth, Place of birth

John Walker-Haworth, 7 Chancellor House, Hyde Park Gate, London SW7 5DQ, England, Chairman, 25 October 1944, Newcastle upon Tyne, England

Robert Jeffrey Alexander, Wiesenstrasse 9, 8500 Frauenfeld, Schweiz, Member of the board, 10 August 1968, Johannesburg

Dr. Gerald Gonzenbach, Bannhaldenstrasse 32A, 8500 Frauenfeld, Schweiz, Member of the board, 15 May 1954, Winterthur

Johannes Van Der Merwe, 20 Aristeia Avenue, Welgedacht Bellville, 7536 Cape Town, South Africa, Member of the board, 26 February 1965, Johannesburg

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company for a term to end at the general meeting resolving on the 2008 accounts:

PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le vingtième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A comparu:

OCTANE HOLDING Ltd, une société anonyme, constituée et régie par la loi Suisse, ayant son siège à Frauenfeld, Suisse, enregistrée sous le numéro CH-440.3.016.002-4 au registre du commerce du canton d'Argovie et représentée par M^e Philippe Burgener, avocat, résidant à Luxembourg agissant par mandat daté du 13 décembre 2007 (lequel mandat est déposé avec le présent document);

La partie comparante a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme, dénommée OCTANE S.A., lesquels sont établis comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Nom. Il est constitué par la présente, par le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions d'une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination d'OCTANE S.A. (la «Société») régie par la loi sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des bureaux, centres administratifs, succursales ou filiales partout où il l'estimera opportun, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet de la Société. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres transactions, entreprises ou entités, l'acquisition par achat, souscription, transfert, contributions ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange, apport ou de toute autre manière d'actions, obligations, titres d'emprunt, bons de caisse, certificats de dépôts et d'autres valeurs et instruments, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes et exercer son objet à travers des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par placement public ou privé à l'émission d'obligations, de certificats, de titres d'emprunt et de reconnaissances de dette de toute nature de même que tout autre type de valeurs ou instruments.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou par d'autres moyens) à toute société, entreprise, entités ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt financier quelconque ou autre intérêt, ou qui fait partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

En général, la Société peut accomplir sans limitations toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres opérations, directement ou indirectement liées à son activité, dans tous domaines dans le but de faciliter l'accomplissement de son activité.

Art. 5. Capital de la Société. Le capital émis par la Société est fixé à sept cent trente-cinq mille dollars US (USD 735.000,-) représenté par sept mille trois cent cinquante (7.350) actions ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-).

La Société pourra racheter ses propres actions conformément à la loi.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification de statuts.

Art. 7. Les actions de la Société. Les actions sont uniquement des actions nominatives. Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour inspection par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ce registre. Un transfert des Actions nominatives conformément aux présents Statuts est effectué par déclaration de transfert inscrite dans ce registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut accepter et inscrire dans ce registre un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action seront tenus de nommer une personne comme étant le propriétaire de l'Action. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à une telle Action jusqu'à ce qu'une telle personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle sont inscrites les Actions nominatives dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique de telles Actions nominatives. La Société sera complètement libre de toute responsabilité vis-à-vis des tiers pour les opérations portant sur de telles Actions nominatives et sera en droit de considérer comme inexistantes tous droits, intérêts ou prétentions des tiers sur, ou en relation avec les Actions nominatives concernées, à l'exception cependant du droit des tiers de demander l'inscription ou le changement de l'inscription dans le registre de tout droit que ce tiers peut avoir relatif à ces Actions nominatives. Dans le cas où le détenteur d'une Action nominative ne procure pas une adresse à laquelle tous les avis et notices de la Société pourront lui être envoyées, la Société peut permettre qu'une note soit inscrite à cet effet dans le registre des Actionnaires et que l'adresse d'un tel Actionnaire soit considérée comme étant l'adresse du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre de temps à autre, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été fournie à la Société par cet Actionnaire. L'Actionnaire peut à tout moment modifier l'adresse inscrite sur le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite au teneur du registre.

A la demande d'un Actionnaire, des certificats attestant l'inscription d'un tel Actionnaire dans le registre des Actionnaires, peuvent être émis dans les coupures déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats émis prendront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration. De tels certificats doivent être signés de manière manuscrite ou par griffe par deux directeurs de la Société ou par un représentant du Conseil d'Administration.

Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, sous réserve que des certificats endommagés soient remis avant que ne soient délivrés des nouveaux certificats.

Art. 8. Droit de vote. Chaque Action donne droit à un vote aux assemblées générales des Actionnaires, sauf disposition contraire de la loi.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration composé au minimum de trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire de la Société (les «Administrateurs»). Cependant et conformément à la loi sur les sociétés de 1915, tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, le Conseil d'Administration peut être constitué par un seul administrateur. Dans un tel cas, toute référence dans ces statuts à «Conseil d'Administration» ou à «Administrateurs» sera à cet Administrateur.

Les Administrateurs sont nommés, par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées, pour une période échéant à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, étant entendu cependant qu'un Administrateur peut toujours être révoqué avec ou sans raison (ad nutum) par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées à cette assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, départ en retraite, de démission, de révocation ou tout autre cause, les Administrateurs restants peuvent provisoirement suppléer à cette vacance par cooptation.

Art. 10. Président du Conseil d'administration, gestion au jour le jour. Le Conseil d'Administration nommera un président («le Président») parmi ses membres. Le Président présidera généralement toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires. En cas d'absence du Président, soit un autre administrateur, soit, dans le cas d'assemblées des Actionnaires où il n'y a pas d'Administrateur présent, un Président ad hoc élu par l'assemblée concernée, devra présider la réunion du Conseil d'Administration concerné ou l'assemblée générale des Actionnaires concernée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un ou plusieurs Administrateurs, à des comités ou autres fondés de pouvoir, ou mandataires de la Société, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommés.

Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration ou un Actionnaire, et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du Président ou de tout Administrateur. La convocation à une réunion pourra être faite par lettre, télégramme, téléphone, fax ou e-mail à chaque Administrateur, si possible huit (8) jours ouvrables avant la réunion, sauf en cas d'urgence ou d'urgence sociétaire auquel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures avant la réunion est suffisante, à moins que tous les membres du Conseil d'Administration ne soient présents ou représentés ou que les Administrateurs aient renoncé, par écrit, par fax, par télégramme ou par e-mail, à un tel délai de convocation.

Des convocations distinctes ne sont pas requises pour les réunions particulières qui se déroulent aux heures et places déterminées dans un programme adopté préalablement par une résolution du Conseil d'Administration.

Une réunion du Conseil d'Administration dispose seulement du quorum nécessaire pour délibérer, si la moitié les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés.

Tout Administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre, par télégramme ou par fax, tout autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Tout Administrateur peut aussi assister en toute circonstances à un Conseil d'Administration par téléphone ou par vidéoconférence. Cette manière d'assister à une réunion du Conseil d'Administration est considérée comme équivalente à une présence physique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont seulement adoptées à majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le Président n'aura pas un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration peut également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des décisions au moyen de résolutions circulaires écrites et signées par tous les membres du Conseil, une telle décision sera aussi valable et effective que si elle avait été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'un même document et pourront être prouvées par lettres, télégramme ou par fax.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration devra être signé, après approbation, par le Président et le Secrétaire (le cas échéant).

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux peuvent être produits en justice ou en d'autres circonstances devront être signés le Président, deux des Administrateurs ou par l'un des Administrateurs et par le Secrétaire (s'il y en a un).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou réaliser tous les actes de gestion, de disposition et d'administration dans le cadre de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Signatures engageant la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs et, dans le cas d'un Administrateur unique, par la seule signature de cet Administrateur ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entité ne sont affectés ou annulés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans une telle société enregistrée ou personne morale, ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société conclue des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privé du droit de délibérer, et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Au cas où un Administrateur de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote du Conseil d'Administration autre que les transactions qui font partie des opérations courantes conclues dans des conditions normales, qui est en conflit avec les intérêts de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir doit faire connaître au Conseil d'Administration ce conflit d'intérêt et ne doit pas délibérer ou voter à propos de cette transaction. Une telle transaction doit être rapportée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires. Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, une telle décision sera mentionnée dans le registre des décisions.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. Sous réserve des exceptions et limitations indiquées ci-dessous

(i) Toute personne qui est, ou a été, Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société, à concurrence du maximum permis par la loi, de toute responsabilité et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure à laquelle elle a été mêlée ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur, de fondé de pouvoir de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés à titre de transactions

(ii) Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, y compris les instances d'appel) en cours ou pendantes; les termes «responsabilités» et «dépenses» incluent sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les amendes, les montants payés à titre d'arrangements et autres dettes.

Aucune indemnisation n'est consentie à un Administrateur ou fondé de pouvoir:

(i) pour la mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses Actionnaires découlant d'une infraction intentionnelle, de mauvaise foi, de faute grave ou d'imprudance grossière dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction.

(ii) pour tout acte pour lequel il aura été finalement jugé qu'il a agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration.

Le droit à indemnisation, tel que prévu par le présent article, est autonome et n'affecte pas les autres droits dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsiste à l'égard d'une personne ayant cessée d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmet aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affectent pas le droit à indemnisation qui peut être accordé par contrat ou autrement par la loi au personnel de la Société y compris aux Administrateurs et aux fondés de pouvoir.

Les dépenses engagées en vu de la préparation et de la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure telles que décrites dans le présent article sont avancées par la Société avant la décision finale, contre l'engagement de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir de rembourser le montant avancé s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent article 16.

Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Le quorum et les délais requis par la loi régiront la convocation à et la conduite de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Un Actionnaire peut agir à toute assemblée d'Actionnaires en nommant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par moyen électronique dont la véracité est vérifiable, une autre personne comme son représentant.

A moins que la loi n'en dispose autrement, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont seulement adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie par les Actionnaires afin qu'ils participent à toute assemblée des Actionnaires.

Si la totalité du capital émis est représenté à l'assemblée générale des Actionnaires, les délibérations de l'assemblée générale des Actionnaires sont considérées comme valables même en l'absence de convocation préalable.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg précisé par la convocation à l'Assemblée, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 13:00 et pour la première fois en 2009.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, elle sera tenue le jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires peut être tenue à l'étranger, si de l'avis du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les convocations.

Art. 19. L'audit de la Société. L'audit des affaires de la Société sera effectué par un commissaire aux comptes, qui ne doit pas être Actionnaire de la Société. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée échéant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Le commissaire aux comptes peut être révoqué avec ou sans cause par les Actionnaires.

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et prend fin le trente et un (31) décembre de la même année (sauf pour l'année de la constitution, qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008).

Les comptes de la Société sont établis en dollars US (USD).

Art. 21. Répartition des bénéfices, allocation à la réserve légale. L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera l'affectation du bénéfice annuel de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, comme prévus dans les présents Statuts ou augmenté ou diminué de temps à autre comme prévu dans les Statuts.

La distribution d'acomptes sur dividendes peuvent être déclarées et payées par le Conseil d'Administration, sous réserve de l'observation des modalités et conditions prévues par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans une devise au choix du Conseil d'Administration et peuvent être payés aux endroits et aux moments déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra, à son entière discrétion, déterminer le taux de conversion des dividendes à payer dans leur devise de paiement.

Art. 22. Acompte sur dividendes. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires selon les quorums et majorités prévus par les présents Statuts.

Art. 23. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant la liquidation et qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

Art. 24. Loi applicable. Sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts, les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée, seront applicables.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été rédigés par la présente partie, la présente partie a souscrit et entièrement libéré les Actions suivantes:

Souscripteur	Nombres d'actions	Prix de souscription total (USD)	Paiement (USD)
OCTANE HOLDING Ltd	7.350	735.000,-	735.000,-
Total:	7.350	735.000,-	735.000,-

La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au le notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, résultant de la présente constitution seront supportés par la Société sont estimés approximativement à 8.900,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux de 2008.

Nom, Adresse, Titre, Date de naissance, Lieu de naissance

John Leigh Walker-Haworth, 7, Chancellor House, Hyde Parke Gate, London SW75DQ, UK, Director, 25 octobre 1944, Newcastle on Tyne, UK

Robert Jeffrey Alexander, Wiesenstr. 9, CH-8500 Frauenfeld, Director, 10 août 1968, Johannesburg,

Gerald Gonzenbach, Bahnhaldenstr 32 A, CH-8500 Frauenfeld, Director, 15 mai 1954, Winterthur

Johannes Van De Merwe, 20, Aristeia Avenue, Welgedacht Bellville 7536, Cape Town, Director, 26 février 1965, Johannesburg

3. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Dont acte est donné, fait et passé à Luxembourg, jour, mois et an qu'en tête des présentes

Le document a été lu à la personne présente, a demandé que l'acte soit rédigé en anglais, cette personne présente de signer le présent original, avec nous, le notaire, comprenant l'anglais.

L'acte, rédigé en anglais est suivi par une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Burgener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43379. — Reçu 5.122,31 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021167/211/536.

(080019878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DH New Investment VIII S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of November.

Before M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg commercial register under number B 113.167, being the sole holder of shares of DH NEW INVESTMENT VIII S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg registered with the commercial register under number B 131.856 and incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger on 22nd August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 2373 on 20th October 2007,

represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which shall be annexed to the present deed.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Change of the denomination of the Company to DH COMMERCIALE S.à r.l. and to amend the articles accordingly;

(B) Re-composition of the existing share capital of the Company by

(i) the amendment of the nominal value per share from twenty-five Euro (€ 25) to one (€ 1) and to thereby proceed to the split of each of the five hundred (500) shares in issue with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) into twenty-five (25) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each,

(ii) the reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares resulting from the above stock split of the Company into shares of Category Z,

(iii) the creation of an additional class of shares, namely Class A (with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles pursuant to the item (C) below), confirmation that Class A is a «Simple Class», the allocation of Class A to the Imbonati Investment (as defined in the amended and restated articles under item (C) below),

(iv) the increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to twenty-six thousand (€ 26,000) by the issue of five hundred (500) Category Z Shares and thirteen thousand (13,000) Class A Shares, at a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1) each to the sole shareholder of the Company and consequential amendment of article 5 of the articles of the Company.

(C) Amendment and Restatement of the articles of association of the Company taking into account the above resolutions and to further amend the articles as set forth substantially in the form as set out in the proxies, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

Thereupon the following resolution is passed:

Single resolution

It is resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

It is resolved to change the denomination of the Company to DH COMMERCIALE S.à r.l. and to amend the articles accordingly.

It is resolved to recompose the existing share capital of the Company by the amendment of the nominal value per share from twenty-five Euro (€ 25) to one (€ 1) and to thereby proceed to the split of each of the five hundred (500) shares in issue with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) into twenty-five (25) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

It is resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares resulting from the above stock split of the Company into shares of Category Z (as referred to in the amended and restated articles).

It is resolved to create an additional class of shares, namely Class A (with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles), such Class to be a «Simple Class» and to allocate Class A to the Imbonati Investment (as defined in the amended and restated articles).

It is then resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to twenty-six thousand (€ 26,000) by the issue of, and to issue, five hundred (500) Category Z Shares and thirteen thousand (13,000) Class A Shares, at a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1) each to the sole shareholder of the Company.

Thereupon the sole shareholder of the Company, DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prenamed, subscribed to the five hundred (500) Category Z Shares and thirteen thousand (13,000) Class A Shares so issued and paid the total subscription price of thirteen thousand five hundred Euro (€ 13,500).

Evidence of payment to the Company of such contribution in cash was shown to the undersigned notary.

It is resolved to consequentially amend article 5 of the articles of the Company.

Thereafter it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company to take into account the above resolutions and to further amend the articles as set forth below.

Amended and restated articles of incorporation

Art. 1. Form, Denomination. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH COMMERCIALE S.à r.l (the «Company») is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twenty-six thousand Euro (€ 26,000) divided into thirteen thousand (13,000) Class A Shares and thirteen thousand (13,000) Category Z Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

5.2 Each Class of Shares (regardless of the time of issue of the Shares within a Class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into Shares of such Class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of Shares in such Class. The Class of Shares of the Company relate to the Investments as follows:

Class A: Imbonati Investment

The Class of Shares are further categorised by reference to «JV Class» or «Simple Class»

Class A is a Simple Class.

Category Z is not related to a specific Investment.

5.3 The sole manager or as the case may be the board of manager shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each Class Shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such Class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investment and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans if any in relation to such Investment.

5.4 Holders of Shares of a particular Class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such Class.

Art. 6. Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a «Director» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders at the simple majority of the issued share capital pursuant to article 11, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Directors may elect a chairman among its members.

7.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting.

7.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least three (3) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

7.4 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken if formulated in writing by circular way (on one or more counterparts) and transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Directors.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 9. Conflicts, Indemnification.

9.1 No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or Employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as manager, director, officer or Employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9.2 Indemnification

9.2.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 9.2.3 below every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

9.2.2 The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.2.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent

jurisdiction or by the Board of Directors. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Director or officer is convicted of an offence.

9.2.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.2.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Any Transfers of Shares among Shareholders and any Transfer of Shares to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders») shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation and any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation. Any Transfers of Shares among Shareholders (other than by, among or to the DH Shareholders) and any Transfer of Shares to non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three quarters) of the share capital of the Company.

10.2. Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement.

Art. 11. Shareholder Decisions.

11.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

11.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Annual Accounts, Auditor.

13.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Directors.

13.2 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 14. Dividends.

14.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with the provisions

hereafter (or allocated to the reserves of the Company), it being understood that distributions may only be made (regardless of the amount on Investment Net Income in a Class) if the overall situation of the Company results in net profits or available reserves and premium (decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions).

14.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions, provided that any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under article 14.4 (Simple Class) and 14.5 (JV Class) and article 14.6 Category Z.

14.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders provided however that any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under articles 14.4 (Simple Class) and 14.5 (JV Class) and article 14.6 Category Z. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.4 Distribution allocation in case of a distribution for Simple Class: In the case of a distribution of Investment Net Income relating to a Simple Class under any of articles 14.1 to 14.3, such amount shall be allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders of that Class pursuant to the provisions below are to be made at the same time:

14.4.1 An amount of 1% of the nominal value of the Shares shall be distributed prorata to each Shareholder of the Class pursuant to its holdings in that Class.

The amount to be so received by a Shareholder shall be deducted from the amounts allocated to it pursuant to the following provisions (as well as, for the avoidance of doubt, from any amount received under article 15.2.3).

14.4.2 Subject that (i) any obligations of ER as may be set out in any management or services or like agreement (if any) which may be entered into between ER and the Company or a Group Company in relation with management of the development programme of the relevant Investment Property are completely, duly and punctually fulfilled by ER in all respect within the terms and in accordance with the conditions and covenants as may be stated and contained therein and (ii) that no Trigger Event has occurred, in the event the Company decides to make distributions, (i) the Shares held by ER shall entitle ER to a certain distribution (the «ER Special Dividend») (which shall be subject to the overall amount of the distributions made by the Company with respect to such Class) following the direct or indirect sale of the Investment Property (or a portion thereof in which case article 14.4.3 applies) or the sale of all shares of the Group Company holding the relevant Investment Property (each time other than to an Affiliate for restructuring and for substantially non profit making purposes) (or a portion thereof in which case article 14.4.3 applies). The amount of ER Special Dividend shall be calculated in accordance with the provisions of article 15.2.3.

If an ER Special Dividend is to be paid to ER, such ER Special Dividend shall be grossed up by the subscription price paid for the ER Shares of that Class (the «ER Gross Up»). If pursuant to the above, no ER Special Dividend is to be paid to ER then, except if a Trigger Event occurred, ER shall be allocated the ER Gross Up provided that the amount allocated to ER pursuant to article 14.4.1 shall be deducted from such ER Gross Up.

14.4.3 (a) In the event however only portions of the relevant Investment Property are sold (unless such portions of the relevant Investment Property are sold to an Affiliate for restructuring and for substantially non profit making purposes) the Shares held by ER in that Class shall entitle ER to a distribution equal to only 50% of the ER Special Dividend if any, each time accrued on such portions of the relevant Investment Property (the «Portion of the ER Special Dividend»). It being specified that such ER Special Dividend is to be calculated in accordance with the provisions of article 15.2.2 (mutatis mutandis) while taking into account that only portions of the relevant Investment Property have been sold. For the avoidance of doubt, it is specified that upon each such occurrence a cumulative Class Annual IRR is calculated in order to determine the entitlement to an ER Special Dividend by ER.

(b) Upon the sale of the last portion of the relevant Investment Property (or as the case may be the sale of all the shares of the Group Company holding such Investment Property) (each time, unless sold to an Affiliate for restructuring and for substantially non profit making purposes) the Shares held by ER in that Class shall entitle ER to the remaining 50% of the ER Special Dividend (the «Final Special Dividend») (subject to the result of the calculation of the Class Annual IRR). The Final Special Dividend is calculated as follows: the cumulative of the Class Annual IRR achieved relating to the various portions of the relevant Investment Property sold from time to time shall be calculated, and the provisions of the article 15.2.2 (i) to (v) below shall be applied to determine the Final Special Dividend, provided that (i) any ER Special Dividend previously paid shall be deducted from the Final Special Dividend and (ii) in the event the ER Special Dividend previously paid are greater than the entitlement of the Final Special Dividend, there shall be no further ER Special Dividend. If a Final Special Dividend is to be paid to ER, such Final Special Dividend shall be grossed up by the ER Gross Up provided that if (b)(ii) applies the amount of the Special Dividend previously paid which is greater than the entitlement of the Final Special Dividend shall be deducted from such ER Gross Up. If pursuant to the above, no Final Special Dividend is to be paid to ER then, except if a Trigger Event occurred, ER shall be allocated the ER Gross Up provided that if (b)(ii) applies (x) the amount of the ER Special Dividend previously paid which is greater than the entitlement of the Final Special Dividend and

(y) the amount allocated to ER pursuant to article 14.4.1 (unless already deducted previously) shall be deducted from such ER Gross Up.

14.4.4 For the avoidance of doubt it is specified that any ER Special Dividend rights (including any right to the ER Gross Up) only pertain to the Shares held by ER and only for as long as such Shares are held by ER and only for as long as no Trigger Event has occurred.

14.4.5 Any ER Gross Up shall only be applied once with respect to each ER share of that Class.

14.4.6 An amount equal to 15% of the distribution made by the Company with respect to a Simple Class (minus the amount of the ER Special Dividend and the ER Gross Up, if any) shall be allocated to the BPD Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in that class and an amount equal to 85% of the distribution made by the Company with respect to a Simple Class (minus the amount of the ER Special Dividend and the ER Gross Up, if any) shall be allocated to the DH Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in that Class, each time to the extent they still hold Shares in the Company.

14.5 (II) Distribution allocation in case of a distribution for JV Class:

In the case of a distribution of Investment Net Income relating to a JV Class under any of articles 14.1 to 14.3 above, such amount shall be allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders of that Class pursuant to the provisions below are to be made at the same time:

14.5.1 An amount of 1% of the nominal value of the Shares shall be distributed prorata to each Shareholder of the Class pursuant to its holdings in that Class on any distributions made with respect to that Class other than a distribution made pursuant to the receipt of, in relation with and out of profits arising from, the DHR Preferential Dividend.

The amount to be so received by a Shareholder shall be deducted from the amounts allocated to it pursuant to the following provisions (as well as, for the avoidance of doubt, from any amount received under article 15.2.3).

14.5.2 Subject that (i) any obligations of ER as may be set out in any management or services or like agreement (if any) which may be entered into between ER and the Company or a Group Company in relation with management of the development programme of the relevant Investment Property are completely, duly and punctually fulfilled by ER in all respect within the terms and in accordance with the conditions and covenants as may be stated and contained therein and (ii) that no Trigger Event has occurred, in the event the Company decides to make distributions, the Shares held by ER shall entitle ER to a certain distribution (the «ER JV Dividend») (which shall be subject to the overall amount of the distributions made by the Company with respect to such Class) following the receipt by the Company of a preferential dividend from the relevant joint venture entity following the sale of the Investment Property directly or indirectly (or a portion thereof) determined in relation to the return on funding of the relevant joint venture entity by in particular the Company and its joint venture partner (the «DHR Preferential Dividend»). The ER JV Dividend shall be of an amount equal to the DHR Preferential Dividend minus the amount received by ER under 14.5.1 (such amount to be deducted only once) (subject to the Company having sufficient net available profits (including retained earnings and available share premium) relating to such Class and subject to the overall amount of the distributions made by the Company with respect to such Class). If an ER JV Dividend is to be paid to ER, such ER JV Dividend shall, subject to the Company having sufficient net available profits (including retained earnings, available share premium or other available reserves) relating to such Class and subject to the overall amount of the distributions made by the Company with respect to such Class, be grossed up by the subscription price paid for the ER Shares of that Class (the «ER JV Gross Up»). If pursuant to the above, no ER JV Dividend is to be paid to ER then, except if a Trigger Event occurred, ER shall be allocated the ER JV Gross Up under article 14.5.3 provided that the amount allocated to ER pursuant to article 14.5.1 shall be deducted from such ER JV Gross Up (unless deducted previously). Any ER JV Gross Up shall only be applied once with respect to each ER share of that Class.

14.5.3 Any distributions made by the Company out of net available profits, income, retained earnings or otherwise other than in relation with, from or pursuant to a DHR Preferential Dividend, in relation to the relevant Class shall be distributed to the Shareholders of that Class as follows:

(a) If pursuant to article 14.5.2 above, no ER JV Dividend is to be paid to ER or if the ER JV Dividend was not grossed up by the ER JV Gross Up (other because of the occurrence of a Trigger Event but because of insufficient net available profits (including retained earnings, available share premium or other available reserves)), except if a Trigger Event occurred, ER shall be distributed an amount equal to the ER JV Gross Up (pursuant to article 14.5.3) provided that the amount allocated to ER pursuant to article 14.5.1 shall be deducted from such ER JV Gross Up (unless previously deducted) and subject to the overall amount of the distributions made by the Company with respect to such Class.

(b) An amount equal to 15% of the distribution so made by the Company with respect to a JV Class (minus the amount of the ER JV Gross Up, if any under (i)) shall be allocated to the BPD Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in that class and an amount equal to 85% of the distribution made by the Company with respect to a JV Class (minus the amount of the ER JV Gross Up, if any under (i)) shall be allocated to the DH Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in such Class, each time to the extent they still hold Shares in the Company.

14.5.4 For the avoidance of doubt it is specified that any ER JV Dividend rights [(including any right to the ER Gross Up)] only pertain to the Shares held by ER and only for as long as such Shares are held by ER and only for as long as no Trigger Event has occurred.

14.6 Any distributions made with respect to Category Z Shares are allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders of that Category pursuant to the provisions below are to be made at the same time:

14.6.1 Subject to the non-occurrence of an Trigger Event, the shares of Category Z held by ER entitle ER to an amount equal (subject to the overall amount of the distribution made by the Company with respect to such Category) to the subscription price paid for the ER Shares of that Category (the «ER Z Entitlement»). From the ER Z Entitlement so allocated shall be deducted the amounts of ER Z Entitlement paid out previously (if any).

14.6.2 An amount equal to 15% of the distribution so made by the Company with respect to Category Z (minus the amount of the ER Z Entitlement, if any) shall be allocated to the BPD Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in that Category and an amount equal to 85% of the distribution made by the Company with respect to Category Z (minus the amount of the ER Z Entitlement, if any) shall be allocated to the DH Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in such Category, each time to the extent they still hold Shares in the Company.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.1.1 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the Class relates.

15.1.2 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they belong (i.e. in relation with the relevant Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

15.1.3 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class Shares shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

15.1.4 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the «Class Surplus») shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares only in accordance with the provisions hereafter.

15.2 Allocation of Class Surplus for a Simple Class:

15.2.1 In the case of a distribution of Class Surplus relating to a Simple Class under article 15.1.4 above, such amount shall be allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders of that Class pursuant to the provisions below are to be made at the same time and provided further that an amount of 1% of the nominal value of the Shares of the Class shall be distributed prorata to each Shareholder of the Class pursuant to its holdings in that Class. The amount so received by a Shareholder shall be deducted from the amounts allocated to it pursuant to the following provisions (in addition, for the avoidance of doubt, to the deduction of any amount received pursuant to article 14.4.):

15.2.2 Subject that (i) any obligations of ER as may be set out in any management or services or like agreement (if any) which may be entered into between ER and the Company or Group Company in relation with management of the development programme of the relevant Investment Property are completely, duly and punctually fulfilled by ER in all respect within the terms and in accordance with the conditions and covenants as may be stated and contained therein and (ii) that no Trigger Event has occurred, the Shares held by ER shall entitle ER to a certain distribution (the «ER Special Dividend») which shall be subject to the overall amount of the liquidation distributions made by the Company for that Class) upon the liquidation of the Company following the direct or indirect sale of the relevant Investment Property or the shares in the Group Company holding the relevant Investment Property (each time other than to an Affiliate for restructuring and for substantially non profit making purposes). The amount of the ER Special Dividend shall be calculated as follows:

15.2.3 (intentionally left blank)

15.2.3.1 The ER Special Dividend shall be calculated by reference to the return on the Class Project Equity related to that Class achieved by the Affiliates of the Investors Representative as a result of their (indirect) investment in the Investment (excluding, for avoidance of doubt, any return achieved by any third party that owns a shareholding in the Company), and more specifically:

(i) for as long as the Payables to Affiliates of the Investors Representative represent a return on their Class Project Equity are below or equal to a 25% Class Annual IRR the amount of the ER Special Dividend shall be nil;

(ii) after the Payables to Affiliates of the Investors Representative represent a return on their Class Project Equity above a 25% Class Annual IRR and until such time as the Payables to Affiliates of the Investors Representative represent a return on their Class Project Equity equal to 30% Class Annual IRR, the amount of the ER Special Dividend shall be

equal to the relevant percentage of the Additional Cumulative Payments indicated in Part 2 of the Table set out in article 15.2.3.2 (the «Table»); for the purposes of this item (ii) «Additional Cumulative Payment 1» shall mean the difference between the Cumulative Payment which results in the Payables to Affiliates of the Investors Representative representing a return on their Class Project Equity equal to a 25% Annual IRR and the Cumulative Payment which results in the Payables to Affiliates of the Investors Representative representing a return on their Class Project Equity equal to a 30% Annual IRR;

(iii) after the Payables to Affiliates of the Investors Representative represent a return on their Class Project Equity above a 30% Class Annual IRR and until such time as the Payables to Affiliates of the Investors Representative represent a return on their Class Project Equity equal to 35% Class Annual IRR, the amount of the ER Special Dividend shall be equal to the relevant percentage of the Additional Cumulative Payments indicated in Part 3 of the Table; for the purposes of this item (iii) «Additional Cumulative Payment 2» shall mean the difference between the Cumulative Payment which results in the Payables to Affiliates of the Investors Representative representing a return on their Class Project Equity equal to a 30% Annual IRR and the Cumulative Payment which results in the Payables to Affiliates of the Investors Representative representing a return on their Class Project Equity equal to a 35% Annual IRR;

(iv) after the Payables to Affiliates of the Investors Representative represent a return on their Class Project Equity above a 35% Class Annual IRR the amount of the ER Special Dividend shall be equal to the relevant percentage of the Additional Cumulative Payments indicated in Part 4 of the Table; for the purposes of this item (iv) «Additional Cumulative Payment 3» shall mean the difference between the Cumulative Payment which results in the Payables to Affiliates of the Investors Representative representing a return on their Class Project Equity equal to a 35% Annual IRR and the Cumulative Payment which results in the Payables to Affiliates of the Investors Representative representing a return on their Class Project Equity equal to a 60% Annual IRR.

15.2.3.2 The Table constitutes an integral and essential part of the determination of the amount of the ER Special Dividend and constitute the basis, together with the principles contained in article 15.2.3.1 for the calculation of the amounts of the ER Special Dividend. The percentages are to be applied to the amount of the Basis in order to determine the amount of the ER Special Dividend.

	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4
Class Annual IRR	<or =25%	>25%- =30%	>30%-=35%	>35%
	0%	6.7%	10.0%	13.3%

15.2.3.3 If an ER Special Dividend is to be paid to ER pursuant to this Article 15, such ER Special Dividend shall be grossed up by the ER Gross Up. If pursuant to the above, no ER Special Dividend is to be paid to ER then, except if a Trigger Event occurred, ER shall be allocated the ER Gross Up provided that the amount allocated to ER pursuant to article 15.2.1 (unless already deducted previously) shall be deducted from such ER Gross Up.

15.2.3.4 (i) In the event of a distribution(s) to the ER Shareholder, as the case may be, under article 14.4 above in relation to the same Class, any such distribution shall come in deduction of the entitlement (if any) of the ER Shareholder, under the present article 15.2.

(ii) In the event a Portion of the ER Special Dividends has been distributed to the ER Shareholder under article 14.4.3 (a) (but for the avoidance of doubt there has been no allocation under article 14.4.3 (b)), the ER Special Dividend hereunder (the ER Gross Up) shall be equal to the Final Special Dividend calculated pursuant to the provisions of article 14.4.3.(b).

15.2.1. For the avoidance of doubt it is specified that any ER Special Dividend rights (including any right to the ER Gross Up) only pertain to the Shares held by ER and only for as long as such Shares are held by ER and only for as long as no Trigger Event has occurred.

15.2.2. An amount equal to 15% of the total Class Surplus (minus the amount of the ER Special Dividend and the ER Gross Up allocated, if any, referred to in Article 15) shall be allocated to the BPD Shareholders pro rata to their shareholding in the Company and an amount equal to 85% total Class Surplus (minus the amount of the ER Special Dividend and the ER Gross Up allocated, if any, referred to in Article 15) shall be allocated to the DH Shareholders pro rata to their shareholding in the Company each time to the extent they still hold Shares in the Company.

15.3 Allocation of Class Surplus for a JV Class:

15.3.1 In the case of a distribution of Class Surplus relating to a JV Class under article 15.1.4 above, such amount shall be allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders of that Class pursuant to the provisions below are to be made at the same time and provided further that an amount of 1% of the nominal value of the Shares of the Class shall be distributed prorata to each Shareholder of the Class pursuant to its holdings in that Class. The amount so received by a Shareholder shall be deducted from the amounts allocated to it pursuant to the following provisions (in addition, for the avoidance of doubt, to the deduction of any amount received pursuant to article 14.5.):

15.3.2 Subject that (i) any obligations of ER as may be set out in any management or services or like agreement (if any) which may be entered into between ER and the Company or Group Company in relation with management of the development programme of the relevant Investment Property are completely, duly and punctually fulfilled by ER in all respect within the terms and in accordance with the conditions and covenants as may be stated and contained therein and (ii) that no Trigger Event has occurred, the Shares held by ER shall entitle ER to a certain distribution out of Class

Surplus (the «ER JV Distribution») which shall be subject to the overall amount of the liquidation distributions made by the Company for that Class) upon the liquidation of the Company following the direct or indirect sale of the relevant Investment Property or the shares in the Group Company holding the relevant Investment Property (each time other than to an Affiliate for restructuring and for substantially non profit making purposes). The amount of the ER JV Distribution shall, subject to the overall amount of the liquidation distributions made by the Company for that Class, be equal to the result of the following formula:

A+E-X-Y whereby,

A is the aggregate amount of DHR Preferential Dividends received by the Company,

E is the ER JV Gross Up

X is any amounts received by ER pursuant to article 14.5, and

Y is any amount received by ER pursuant to article 15.3.1

For the avoidance of doubt it is specified that any ER JV Distribution rights (including any right to the ER Gross Up) only pertain to the Shares held by ER and only for as long as such Shares are held by ER and only for as long as no Trigger Event has occurred.

15.3.3 An amount equal to 15% of the total Class Surplus (minus the amount of the ER JV Distribution if any) shall be allocated to the BPD Shareholders pro rata to their shareholding in the Company and an amount equal to 85% total Class Surplus (minus the amount of the ER JV Distribution if any) shall be allocated to the DH Shareholders pro rata to their shareholding in the Company each time to the extent they still hold Shares in the Company.

15.4 Any liquidation surplus distributions with respect to Category Z Shares are allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders of that Category pursuant to the provisions below are to be made at the same time:

15.4.1 Subject to the non-occurrence of an Trigger Event, the Shares of Category Z held by ER entitle ER to the ER Z Entitlement. From that ER Z Entitlement so allocated shall be deducted the amounts of ER Z Entitlement paid out previously (if any).

15.4.2 An amount equal to 15% of the distribution so made by the Company with respect to Category Z (minus the amount of the ER Z Entitlement, if any) shall be allocated to the BPD Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in that Category and an amount equal to 85% of the distribution made by the Company with respect to Category Z (minus the amount of the ER Z Entitlement, if any) shall be allocated to the DH Shareholders pro rata to their shareholding in the Company in such Category, each time to the extent they still hold Shares in the Company.

Art. 16. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.

16.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant Class by extraordinary general meeting of shareholder resolving at the quorum and majority provided for the amendment of the Articles.

16.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, the board shall on the basis of interim accounts of the Company not older than eight (8) days and the internal accounts referred to in Article 5 determine the Class Available Amount for the repurchased Class while taking into account the overall situation of the Company.

16.3 The Class Available Amount shall be distributed to the Shareholders of the relevant Class repurchased in case of a Simple Class in accordance with article 15.2 and in the case of a JV Class in accordance with 15.3, while replacing the reference to «Class Surplus» by «Class Available Amount».

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions.

Affiliate Means in respect of any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by, or is under common Control of, such Person; any pool investment vehicle organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of the shareholder (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependants and in relation to any fund, any person who is a partner in any fund or an Affiliate of such a Person or any successor, trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified pension trust but excluding, for avoidance of any doubts, any Person investing in any of such investment funds

Articles Means the articles of incorporation of the Company from time to time

BPD FINCO Means PANDA INVESTMENT Kft, a company duly incorporated under the laws of the Republic of Hungary, whose registered office is at Teréz Krt. 33, 1067 Budapest and its permitted successors in relation with the Company

BPD Shareholder (or as the case may be BPD Shareholders) Means BPD and its permitted transferees

BPD Shares Means the Shares in the Company held by (and for as long as held by) the BPD Shareholders

Business Day Shall mean each calendar day, other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are permitted to close in London, in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg), Amsterdam and Milan

Category Z Means the category Z of Shares

Class Means a Class of Shares issued by the Company with respect to a specific Investment

Class Annual IRR Means the internal rate of return relating to an Investment (and Class) calculated by applying the following conventions (or as may be provided in a shareholders or like agreement (if any) which may exist from time to time between the Shareholders and the Company):

(i) all net cash flows will be assumed to have occurred on the last day of the calendar month when they actually occurred;

(ii) the Class Annual IRR will be reduced to a monthly IRR such that with monthly compounding, the Class Annual IRR is achieved, the formula for doing so is as follows:

Convert the Class Annual IRR from a percent to a decimal. For example, 15% equals 0.15. Then add the whole number one. For example, 0.15 becomes 1.15 then raise the number to the power of 1/12. For example, the 1.15 becomes 1.01171. then subtract the whole number one for example 1.01171 becomes 0.01171. Then convert that number from a decimal back to a percent. For example, 0.01171 becomes 1.171%

By way of example a 12% Class Annual IRR shall mean a 0.949% monthly IRR and a 15% Class Annual IRR shall mean a 1.171% monthly IRR

(iii) where a Class Annual IRR falls to be calculated in respect of part of a year it shall be calculated by reversing the above-mentioned method of calculation i.e. calculating a monthly IRR based on monthly net cash flows and converting that calculation to a Class Annual IRR

Class Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant Class of Shares belongs but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of interim accounts of the Company

Class Project Equity Means all monies paid by Affiliates of the Investors Representative to the DH Shareholders and DH FINCO in turn (but without double counting), by the DH Shareholders and DH FINCO to the Company and/or Group Company, respectively, including all costs sustained for the purposes to transfer the monies to such latter companies, all costs and expenses sustained by the Investors Representative (or any Affiliate thereof) in maintaining and managing the DH Shareholders and DH FINCO (excluding any salaries of employees of the Investors Representative), as well as all monies deducted when transferring the monies paid to the DH Shareholders and the DH FINCO and, in turn, by the DH Shareholders and DH FINCO to the Company and/or a Group Company, respectively in relation with a specific Investment (and/or a Class)

Cumulative Payments Means all sums available for payment by the Company to the Shareholders from time to time and holders of notes or other instruments convertible into Shares, and by the relevant Group Company in relation to an Investment to the FINCOs therefore excluding any third party different from the Shareholders (and the holders of the notes or certificates convertible into Shares) or the FINCOs, as far as each of them are concerned and their respective Affiliates, whether by way of repayment of shareholder loans, mezzanine loans, bonds, loan notes and other indebtedness, together with the interests accrued thereon, or by way of payment of dividends or by way of payment of liquidation or winding up proceeds (or as may be provided in a shareholder or like agreement (if any) which may exist from time to time between the Shareholders and the Company)

DH FINCO Means DHCRE II FINANCE S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 113.168)

DH HOLDCO I Means DHCRE II HOLDCO I S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 113.169)

DH HOLDCO II Means DHCRE II HOLDCO II S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 113.167)

DH LLC Means DHCRE II LLC (SSN, ITIN 542-06-1558)

DH Shareholders Means DH LLC, DH HOLDCO I and DH HOLDCO II as well as any transferee thereof

DH Shares Means the Shares in the Company held by the DH Shareholders or any of them

ER Shares Means the Shares in the Company held by (and for as long as held by) the ER Shareholder

ER Trigger Event Means (a) any Material Breach by the ER Shareholder of any of its obligations under the present Articles or in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company thereunder as provided for therein, or (b) any management or services or like agreement as may be entered into from time to time if any between any Group Company and ER is terminated by such Group Company following a breach by ER or (c) the Key Manager ceases, for whatever reason (except for his serious illness) to be an employee and/or vested with the offices of general manager of ER and/or a director of ER and/or to be vested with the office of managing director of ER or (d) ER ceases for whatever reason to be the holder of any Shares in the Company

EUROPA RISORSE or ER Shareholder or ER Means EUROPA RISORSE S.r.l. a company duly incorporated under the laws of the Republic of Italy, whose registered office is at Via Scarlatti 31, 20124 Milan, Italy and registered with the Milan Chamber of Commerce register under number 03201310962

FINCOs Means the DH FINCO and the BPD FINCO (and their permitted transferees)

Group Means the Company and its direct and indirect subsidiaries (including joint venture subsidiaries)

Group Company Means any member of the Group

Imbonati Investment Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in Via Imbonati S.r.l. (and the underlying assets consisting in particular in a plot of land located in Milan at Via Imbonati, cadastrally identified at the New Urban Building Cadastre uner sheet 136 map 395)

Investment Means each investments made by the Company into Italian real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager of board of managers) and the Company's non recoverable losses

Investment Net Income Means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager of board of managers) and the Company's non recoverable losses

Investment Property Means the real estate property which is the underlying of the relevant Investment

Investors Representative Means DHCRE II LIMITED, a company duly incorporated under the laws of England and Wales, whose registered office is at 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG

IRR shall mean the equity rate of return after all taxes from the relevant Investment that discount all cash flows (which shall take into account the amount of all bank guarantees committed from time to time and costs of providing any bank guarantee and the amount of the fees and costs which shall become payable by the Company from and to the Shareholders (and the holders of instruments convertible into Shares) to a net present value that is equal to zero and for the purposes of the present Articles, the calculation shall be based upon a 12 month year with all cash flows brought into calculation on an annual calendar quarter following their receipt or expenditure, and the resulting rate compounded to determine the equivalent annual investment return rate

Key Manager Means Mr Antonio Napoleone born in Castiglione a Casauria (Pescara) residing in Sulmona (Italy) at Via Pola, 64

Material Breach Means a breach which is material, having regard to all the relevant circumstances including the nature of the relationship between the parties and the need for each party to maintain the confidence of the other, the nature of the breach and in particular (whether the breach is intentional, negligent or otherwise) the consequence of the breach

Payables to Affiliates of the Investors Representative Means all amounts under the definition of Cumulative Payments payable to the Affiliates of the Investors Representative through, respectively, the DH Shareholders and DH FINCO (but excluding any amount or fee paid or payable in relation to a guarantee, if any) less: the aggregate amount of any and all costs, expenses and taxes incurred or paid for the management and maintenance (to the extent they do not constitute double counting) of the DH Shareholders and DH FINCO, and taxes, transfer costs, liquidation costs

Shareholders Means the holders of Shares in the Company

Shares Means the shares (parts sociales) of the Company

Transfer of Shares Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or fiduciary right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise and whether conditional or not; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

Trigger Event Means

(a) a Material Breach of the Articles or any shareholder or like agreement entered into (if any) between the Shareholders and the Company

(b) any management agreement is terminated by the relevant Group Company following a breach of its terms by EUROPA RISORSE; or

(c) the Key Manager ceases, for whatever reason (except for his serious illness) to be an employee and/or vested with the offices of general manager of EUROPA RISORSE and/or a director of EUROPA RISORSE and/or to be vested with the office of managing director of EUROPA RISORSE; or

- (d) EUROPA RISORSE, ceases for whatever reason to be the holder of any Shares;
- (e) and in the case of ER, an ER Trigger Event

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 4,200 Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

DHCRE II HOLDCO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.167, étant le seul associé de DH NEW INVESTMENT VIII S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.856, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger le 22 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2373 du 20 octobre 2007

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée au présent acte.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Le seul associé détient la totalité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des décisions doivent être prises sont les suivants:

(A) Modifier la dénomination de la Société en DH COMMERCIALE S.à r.l. et modifier les statuts en conséquence;

(B) Recomposer le capital social existant de la Société par

(i) la modification de la valeur nominale par part sociale de vingt-cinq euros (€ 25) à un euro (€ 1) et le partage consécutif de chacune des cinq cents (500) parts sociales émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) en vingt-cinq parts (25) d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune,

(ii) la reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société résultant du partage précité en parts sociales de Catégorie Z,

(iii) la création d'une classe additionnelle de parts sociales, à savoir la Classe A (avec les droits et obligations tels que définis dans les statuts modifiés et coordonnés relatifs au point (C) ci-dessous), la confirmation que la Classe A est une «Classe Simple», l'attribution des parts sociales de Classe A à Imbonati Investment (tel que défini dans les statuts modifiés et coordonnés au point (C) ci-dessous),

(iv) l'augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à vingt-six mille euros (€ 26.000) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales de Catégorie Z et treize mille (13.000) parts sociales de Classe A à une valeur nominale et à un prix de souscription d'un euro (€ 1) chacune, à l'associé unique de la Société et modification consecutive de l'article 5 des statuts de la Société.

(C) Modifier et refondre les statuts de la Société pour prendre en compte les décisions ci-dessus et substantiellement en la forme telle que mentionnée dans les procurations, le mandataire étant expressément autorisé et investi du pouvoir de procéder et accepter tous changements et modifications qu'il jugera appropriés.

Ensuite de quoi la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il est décidé que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société en DH COMMERCIALE S.à r.l. et de modifier les statuts en conséquence.

Il est décidé de recomposer le capital social existant de la Société par la modification de la valeur nominale par part sociale de vingt-cinq euros (€ 25) à un euro (€ 1) et de procéder au partage consécutif de chacune des cinq cents (500)

parts sociales émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société résultant du partage mentionné ci-dessus en parts sociales de Catégorie Z (tel que mentionné dans les statuts modifiés et coordonnés).

Il est décidé de créer une classe additionnelle de parts sociales, à savoir la Classe A (avec les droits et obligations tels que définis dans les statuts modifiés et coordonnés), en tant que «Classe Simple», et d'attribuer la Classe A à Imbonati Investment (tel que défini dans les statuts modifiés et coordonnés).

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à vingt-six mille euros (€ 26.000) par l'émission de, et d'émettre, cinq cents (500) parts sociales de Catégorie Z et treize mille (13.000) parts sociales de Catégorie A à une valeur nominale et à un prix de souscription d'un euro (€ 1) chacune, à l'associé unique de la Société.

A la suite de quoi, l'associé unique de la Société, DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prénommé, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales de Catégorie Z et les treize mille (13.000) parts sociales de Classe A ainsi émises, et payé le prix total de souscription de treize mille cinq cents euros (€ 13.500).

La preuve du paiement d'un tel apport en espèces à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

Il est ensuite décidé de modifier et refondre les statuts de la Société en tenant compte des résolutions susmentionnées dans la forme stipulée ci-après:

Statuts modifiés

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront, par la suite, titulaires de Parts Sociales, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination DH COMMERCIALE S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres, de billets, de certificats d'actions privilégiées et autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans des associations et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances, ainsi qu'à l'émission de tous autres titres ou certificats incluant titres, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou des sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte, avec son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la banqueroute ou la faillite de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'Assemblée Générale extraordinaire de ses Associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des Statuts.

4.2 L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société pourra établir des succursales et des filiales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six mille euros (€ 26.000) divisé en treize mille (13.000) Parts Sociales de Classe A, et treize mille (13.000) Parts Sociales de Catégorie Z d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

5.2 Chaque Classe de Parts Sociales (sans se soucier du temps de délivrance des Parts Sociales de cette Classe) (et tout instrument, note, certificat ou titres convertibles en Parts Sociales de cette Classe) a des droits économiques préférentiels à l'Investissement (et les avoirs sous-jacents) faits par la Société en relation avec l'émission de Parts Sociales dans cette Classe. Les Classes de Parts Sociales de la Société sont liées aux Investissements comme suit:

Classe A: Imbonati Investment

Les Classes de Parts Sociales sont en plus classifiées par référence à «Classe JV» ou «Classe Simple».

La Classe A est une Classe Simple.

La Catégorie Z n'est pas liée à un Investissement spécifique.

5.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance tiendra, dans les comptes de la Société, des comptes internes pour chaque Classe de Parts Sociales (et les Investissements qui y sont liés) montrant les fonds reçus en relation avec les Parts Sociales de cette Classe ainsi que l'utilisation qui en est faite (en particulier, l'Investissement et tout revenu en découlant) et, également, tout financement par dette, instruments convertibles ou prêts, s'ils existent, en relation avec cet Investissement.

5.4 Les Détenteurs de Parts Sociales d'une certaine Classe ont un droit exclusif sur le Revenu Net de l'Investissement de cette Classe.

Art. 6. Conseil de Gérance.

6.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») élu en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être des Associés. Le Conseil de Gérance doit être composé par un nombre de membres fixé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés et dûment consigné dans le procès-verbal d'une telle Assemblée.

6.2 Les Membres du Conseil sont élus et révoqués par une décision prise à la majorité simple du capital social émis par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 11, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un président.

7.2 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

7.3 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président du Conseil de Gérance ou de deux Membres du Conseil au moins trois (3) jours à l'avance, sauf si les affaires de la Société ou l'urgence requièrent un délai de convocation plus court (jusqu'à deux (2) heures). Il pourra être passé outre un avis de convocation par le consentement unanime de tous les Gérants par écrit, par télécopie ou courrier électronique. Des convocations individuelles ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique (ou d'un autre moyen de télécommunication similaire en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer ensemble). Le Conseil de Gérance pourra, en outre, en toutes circonstances, prendre des décisions à l'unanimité par résolution circulaire. Les résolutions circulaires qui auront été approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions qui auraient été prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans un tel cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, si formulées par écrit par voie circulaire (sur une ou plusieurs copies), et transmises par lettre, courrier, courrier électronique ou télécopie.

7.5 Tout Membre du Conseil peut assister à une réunion du Conseil de Gérance par voie d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de communication en vertu duquel tous les Membres du Conseil participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble. La participation à une réunion par un tel moyen équivaut à une participation physique à une réunion. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, ou par télécopie un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par un vote favorable pris à la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

7.7 Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président du Conseil ou deux Gérants.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageant la Société.

8.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous les actes d'administration et de disposition tombant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou soumis à

l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, seront de la compétence du Conseil de Gérance. A l'égard des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tout acte et toute opération relatifs à la Société qui n'ont pas été réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale ou tel qu'il est prévu ci-après.

8.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes à laquelle/auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Conflits, Indemnisation.

9.1 Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société sont intéressés, dans, ou sont administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société assumant la tâche de gérant, d'administrateur, directeur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société devra contracter ou autrement rentrer en relation, ne devra, en raison d'une telle affiliation à cette autre société ou entreprise, être privé de délibérer et de voter ou d'agir de toute autre façon sur un tel contrat ou autre relation d'affaire.

9.2 Indemnisation

9.2.1 Sous réserve des exceptions et limitations de l'Article 9.2.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, Gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera tenue quitte et indemne par la Société à concurrence du montant maximum permis par la loi de toute obligation et toutes dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par lui en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, en tant que Gérant ou fondé de pouvoir de même que tout montant payé ou exposé en cas d'arrangement extrajudiciaire.

9.2.2 Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres y compris les instances d'appels) en cours ou pendantes, et les termes «obligations» et «dépenses» seront censé inclure sans restriction les honoraires d'avocats, frais, amendes, montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

9.2.3 Aucune indemnisation ne sera consentie à un Gérant ou fondé de pouvoir en rapport avec sa responsabilité envers la Société ou ses Associés découlant d'un préjudice intentionnel, mauvaise foi, faute grave ou manquement caractérisé à ses devoirs dans le cadre de ses fonctions, ou dans le cas d'un arrangement extrajudiciaire, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera accordée lors de procédures en défense (criminelles) lors desquelles ce Gérant ou fondé de pouvoir aura été condamné.

9.2.4 Le droit à indemnisation tel que défini dans les présents statuts sera individuel et n'exclura pas d'autres droits auxquels un gérant ou agent peut ou pourrait prétendre, continue d'exister pour la personne qui a cessé d'être gérant ou agent et persiste pour le bénéfice des héritiers, exécutants et administrateurs d'une telle personne. Rien de ce qui est prévu ici ne peut affecter les droits à indemnisation auxquels le personnel de la Société, incluant les gérants et agents, peuvent prétendre par contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.2.5 Les dépenses liées à la préparation de la défense et la représentation en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure tels que décrits dans cet article pourront être avancés par la Société avant le règlement définitif contre engagement du Gérant ou du fondé de pouvoir, de rembourser le montant avancé s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu de cet article.

Art. 10. Cession de Parts Sociales.

10.1. Toute Cession de Parts Sociales entre Associés et toute Cession de Parts Sociales à des Personnes qui ne sont pas des Associés (les «non-Associés») devront toujours être soumises, et ne seront effectives et reconnues par la Société que si elles sont réalisées conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts et toute inscription d'une Cession de Parts Sociales devra être conforme aux dispositions prévues par les présents Statuts. Les Cessions de Parts Sociales entre Associés (autrement que par, entre ou aux Associés DH) et les Cessions de Parts Sociales à des non-Associés devront dans tous les cas être soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois quarts) du capital social de la Société.

10.2. Toute Cession de Parts Sociales requerra en plus de ce qui est prévu dans les présents Statuts, que le Cessionnaire, dans tous les cas où un pacte entre Associés ou un pacte similaire (le cas échéant) existe à ce moment entre tous ou certains des Associés et la Société, devienne partie à un tel pacte.

Art. 11. Décisions des Associés.

11.1 Les décisions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale des Associés. Cependant, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans ce cas, les résolutions des Associés pourront être valablement passées par écrit. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (si le cas se présente) représentera l'ensemble des Associés de la Société.

11.2 Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales ou aux résolutions écrites. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et il peut valablement agir à toute Assemblée des associés par le biais d'une procuration spéciale.

11.3 Les Assemblées sont réunies par convocation envoyée, par lettre recommandée ou par courrier, aux Associés, à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société, au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée, celle-ci se tiendra sans convocation préalable. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions devra être envoyé aux Associés à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Les résolutions deviennent effectives dès l'approbation à la majorité telle que prévue par les présents Statuts pour les décisions collectives (ou, sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité, à la date y prévue). Des résolutions écrites passées à l'unanimité, peuvent être prises à tout moment sans convocation préalable.

11.4 (i) Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont valablement adoptées si elles ont été approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions pour modifier la nationalité de la Société sont prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

11.5 Dans le cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle doit être tenue le 30 mai à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'Assemblée sera tenue immédiatement le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels, commissaire aux comptes.

13.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le Conseil de Gérance.

13.2 Les opérations de la Société seront soumises, si la Société compte plus de 25 Associés, à la surveillance d'un commissaire aux comptes. Dans ce cas, le commissaire aux comptes sera désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans motif.

Art. 14. Dividendes.

14.1 Il sera prélevé du bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde de la totalité des profits nets de la Société sera distribué selon les dispositions ci-après (ou alloué aux réserves de la Société), étant entendu que les distributions peuvent uniquement être faites (sans tenir compte du montant du Revenu Net de l'Investissement d'une Classe) si la situation globale de la Société résulte en profits nets ou réserves et primes disponibles (diminués par les pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve légale et les distributions précédentes).

14.2 Les Associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, démontrant que des fonds disponibles suffisants pour permettre une distribution existent, étant entendu que le montant distribué ne peut excéder les profits réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve légale et des distributions précédentes, étant entendu toutefois que chacune des distributions ne pourra être faite que conformément aux dispositions des articles 14.4 (Classe Simple), 14.5 (Classe JV) et 14.6 (Catégorie Z) ci-après.

14.3 Le compte prime d'émission pourra être distribué aux Associés par décision prise par l'Assemblée Générale des Associés, étant entendu toutefois que toute distribution ne pourra être faite que conformément aux dispositions des articles 14.4 (Classe Simple), 14.5 (Classe JV) et 14.6 (Catégorie Z) ci-après. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'attribuer une partie de la prime d'émission au compte de la réserve légale.

14.4 Allocation dans le cas d'une distribution pour la Classe Simple: Dans le cas d'une distribution du Revenu Net de l'Investissement en relation avec une Classe Simple en vertu des articles 14.1 à 14.3, ce montant sera attribué comme suit, étant entendu qu'aucun rang de priorité ne s'appliquera aux attributions et que les distributions à faire aux Associés de cette Classe conformément aux dispositions ci-dessous seront faites au même moment:

14.4.1 Un montant de 1% de la valeur nominale des Parts Sociales sera distribué à chaque Associé de cette Classe au prorata de leurs participations dans cette Classe.

Le montant à recevoir ainsi par un Associé sera déduit des montants alloués à celui-ci conformément aux dispositions suivantes (ainsi que, afin d'éviter toute équivoque, de tout montant reçu en vertu de l'article 15.2.3).

14.4.2 A condition que (i) toutes les obligations de ER telles qu'elles ont pu être prévues dans tout contrat de gestion ou de services ou contrat semblable qui, le cas échéant, aurait été conclu entre ER et la Société ou une société du Groupe en relation avec la gestion du programme de développement de la Propriété en question sont complètement, dûment et ponctuellement remplies par ER conformément aux termes et en accord avec les conditions et conventions qui auraient

pu y être déterminées et (ii) qu'aucun Événement Déclencheur ne soit survenu, si la Société décide de faire des distributions, (iii) les Parts Sociales détenues par ER lui conféreront le droit à une certaine distribution (le «Dividende Spécial ER» (sujet au montant total des distributions faites par la Société pour cette Classe) suivant la vente directe ou indirecte de la Propriété (ou une portion, auquel cas l'article 14.4.3 s'applique) ou la vente de toutes les actions de la société du Groupe détenant la Propriété (chaque fois à une personne autre qu'un Affilié en raison d'une restructuration et pour des fins essentiellement non lucratives) (ou une portion, auquel cas l'article 14.4.3 s'applique). Le montant du Dividende Spécial ER sera calculé conformément aux dispositions de l'article 15.2.3. Si un Dividende Spécial ER doit être payé à ER, ce Dividende Spécial ER devra être augmenté du prix de souscription payé pour les Parts Sociales ER de cette Classe (le «Complément ER»). Si conformément à ce qui précède, aucun Dividende Spécial ER ne doit être payé à ER, alors, à moins qu'un Événement Déclencheur soit survenu, ER recevra le Complément ER étant entendu que le montant attribué à ER conformément à l'article 14.4.1. devra être déduit de ce Complément ER.

14.4.3 (a) Dans l'hypothèse cependant où seulement des portions de la Propriété sont vendues (à moins que ces portions de la Propriété ne soient vendues à un Affilié en raison d'une restructuration ou à des fins essentiellement non lucratives), les Parts Sociales détenues par ER dans cette Classe donneront droit à ER à une distribution égale à seulement 50% du Dividende Spécial ER s'il y a lieu, à chaque fois calculés sur ces portions de la Propriété (la «Portion du Dividende Spécial ER»). Il est précisé que ces Dividendes Spéciaux ER sont calculés conformément aux dispositions de l'article 15.2.2. (mutatis mutandis) tout en prenant en considération que seules des portions de la Propriété ont été vendues. Pour éviter tous doutes, il est spécifié que dans chacun de ces cas une Classe IRR Annuel cumulative est calculée dans le but de déterminer le droit de ER à un Dividende Spécial ER. (b) A la vente de la dernière portion de la Propriété (ou selon les cas, la vente de toutes les parts sociales de la société du Groupe détenant cette Propriété) (à moins, chaque fois, qu'elle n'ait été vendue à un Affilié en raison d'une restructuration ou pour des fins essentiellement non lucratives) les Parts Sociales détenues par ER dans cette Classe donneront droit à ER à une distribution égale aux 50% restants du Dividende Spécial ER (le «Dividende Spécial Final») (liée au résultat du calcul de la Classe IRR Annuelle). Le Dividende Spécial Final est calculé comme suit: le total de Classe IRR Annuel atteint, en relation avec les différentes portions de la Propriété vendues de temps à autre devra être calculé, et les dispositions de l'article 15.2.2.(i) à (v) ci-dessous seront appliquées afin de déterminer le Dividende Spécial Final, étant entendu que (i) tout Dividende Spécial ER précédemment payé devra être déduit du Dividende Spécial Final et (ii) dans l'hypothèse où le Dividende Spécial ER précédemment payé est plus important que le droit au Dividende Spécial Final, il n'y aura pas d'autre Dividende Spécial ER. Si un Dividende Spécial Final doit être payé à ER, ce Dividende Spécial Final devra être augmenté par le Complément ER étant entendu que si (b) (ii) s'applique, le montant du Dividende Spécial précédemment payé est plus important que le droit au Dividende Spécial Final, il devra être déduit du Complément ER. Si conformément à ce qui précède, aucun Dividende Spécial Final ne doit être payé à ER, alors, à moins qu'un Événement Déclencheur soit survenu, ER se verra attribué le Complément ER étant entendu que si (b) (ii) s'applique, (x) le montant du Dividende Spécial précédemment payé qui est plus important que le droit au Dividende Spécial Final et (y) le montant attribué à ER conformément à l'article 14.4.1. (à moins qu'il n'ait déjà été déduit précédemment) devront être déduits du Complément ER.

14.4.4 Afin d'éviter tout équivoque, il est précisé que les droits à un Dividende Spécial ER (y compris tout droit au Complément ER) se réfèrent uniquement aux Parts Sociales détenues par ER, et uniquement aussi longtemps que ces Parts Sociales sont détenues par ER et aussi longtemps qu'aucun Événement Déclencheur ne soit survenu.

14.4.5 Tout Complément ER devra être appliqué une seule fois pour chaque Part Sociale ER de cette Classe.

14.4.6 Un montant égal à 15% de la distribution faite par la Société pour une Classe Simple (diminué du montant du Dividende Spécial ER et du Complément ER, s'il y a lieu) devra être attribué aux Associés BPD au prorata de leur participation dans la Société dans cette Classe et un montant égal à 85% de la distribution faite par la Société conformément à une Classe Simple (diminué du montant du Dividende Spécial de ER et le Complément de ER, s'il y a lieu) devra être attribué aux Associés DH au prorata de leur participation dans la Société dans cette Classe, dans la mesure où ils détiennent encore des parts sociales dans la Société.

14.5 (II) Allocation dans le cas d'une distribution pour une Classe JV: Dans le cas d'une distribution d'un Revenu Net d'Investissement lié à une Classe JV en vertu des articles 14.1 à 14.3 ci-dessus, ce montant sera alloué comme suit, étant entendu qu'aucun rang de priorité ne s'appliquera aux attributions et que les distributions à faire aux Associés de cette Classe en vertu des dispositions ci-dessous seront faites au même moment:

14.5.1 Un montant de 1% de la valeur nominale des Parts Sociales sera distribué au prorata à chaque Associé de cette Classe conformément à ses participations dans cette Classe pour toutes distributions faites pour cette Classe autres qu'une distribution résultant de la réception par la Société, en relation avec et en dehors des profits en découlant, du Dividende Préférentiel de DHR. Le montant qui sera reçu par un Associé sera déduit des montants qui lui auront été alloués en vertu des dispositions suivantes (de même que pour éviter tout doute, de tout montant reçu en vertu de l'article 15.2.3).

14.5.2 A condition que (i) toutes les obligations de ER telles qu'elles ont pu être prévues dans tout contrat de gestion ou de services ou contrat semblable (s'il y a lieu) qui aurait été conclu entre ER et la Société ou une société du Groupe en relation avec la gestion du programme de développement de la Propriété sont complètement, dûment et ponctuellement remplies par ER conformément aux termes et en accord avec les conditions et conventions qui auraient pu y être déterminées et (ii) qu'aucun Événement Déclencheur ne soit survenu, dans l'hypothèse où la Société décide de faire des distributions, les Parts Sociales détenues par ER lui conféreront le droit à une certaine distribution (le «Dividende ER

JV») (sous réserve du montant total des distributions faites par la Société pour cette Classe) à la suite de la réception par la Société d'un dividende préférentiel de la joint venture en question suivant la vente de la Propriété directement ou indirectement (ou une partie) déterminée par rapport au revenu sur investissement de la joint venture en question par la Société et son partenaire de joint venture (le «Dividende Préférentiel de DHR»). Le Dividende ER JV sera d'un montant égal au Dividende Préférentiel de DHR diminué du montant reçu par ER en vertu de l'article 14.5.1 (ce montant ne sera déduit qu'une seule fois) (sous réserve que la Société ait suffisamment de profits nets disponibles, comprenant les bénéfices reportés et la prime d'émission disponible) en rapport avec cette Classe et soumis au montant total des distributions faites par la Société pour cette Classe). Si un Dividende ER JV est à payer à ER, un tel Dividende ER JV doit, à condition que la Société ait des profits nets disponibles suffisants (comprenant les bénéfices reportés, prime d'émission disponible ou autres réserves disponibles) en relation avec cette Classe et sujet au montant total des distributions faites par la Société en vertu de cette Classe, être complété par le prix de souscription versé pour les parts sociales de ER de cette Classe («Complément ER JV»). Si conformément à ce qui précède, aucun Dividende ER JV n'est payé à ER alors, sauf si un Événement Déclencheur est survenu, ER devrait se voir attribuer le Complément ER JV conformément à l'article 14.5.3 à condition que le montant alloué à ER conformément à l'article 14.5.1 soit déduit du Complément ER JV (à moins qu'il n'ait été déduit précédemment). Un Complément ER JV ne doit être appliqué qu'une fois à chaque part sociale ER de cette Classe.

14.5.3 Toutes distributions faites par la Société en dehors des profits nets disponibles, des revenus, bénéfices reportés ou autrement, autre qu'en relation avec, de ou conformément au Dividende Préférentiel de DHR, en relation avec la Classe doivent être distribuées aux Associés de cette Classe comme suit:

(a) Si conformément à l'article 14.5.2 ci-dessus, aucun Dividende ER JV ne doit être payé à ER ou si le Dividende ER JV n'a pas été complété par le Complément ER JV (autrement que pour cause d'un Événement Déclencheur mais pour cause de profits nets disponibles insuffisants (comprenant les bénéfices reportés, prime d'émission disponible ou autres réserves disponibles)), à moins qu'un Événement Déclencheur soit survenu, ER devra se voir distribuer un montant égal au Complément ER JV (conformément à l'article 14.5.3) étant entendu que le montant distribué à ER selon l'article 14.5.1 devra être déduit du Complément ER JV (à moins qu'il n'ait été déduit précédemment) et sujet au montant total des distributions faites par la Société pour cette Classe.

(b) Un montant égal à 15% de la distribution faite par la Société pour cette Classe JV (moins le montant du Complément ER JV, s'il y a lieu en vertu de (i)) devra être attribué aux Associés BDP au prorata de leur participation dans la Société dans cette Classe et un montant égal à 85% de la distribution faite par la Société selon une Classe JV (diminué du montant du Complément ER JV, s'il y a lieu selon (i)) devra être attribué aux Associés DH au prorata de leur participation dans la Société dans cette Classe, dans la mesure où ils ont encore des Parts Sociales dans la Société.

14.5.4 Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que tous les droits attachés aux Dividende ER JV (comprenant tout droit au Complément ER) appartiennent uniquement aux Parts Sociales détenues par ER et uniquement aussi longtemps que ces Parts Sociales sont détenues par ER et uniquement aussi longtemps qu'aucun Événement Déclencheur n'est pas survenu.

14.6 Toutes distributions faites en relation avec les Parts Sociales de Catégorie Z sont attribuées comme suit, étant entendu qu'aucun rang de priorité ne devra s'appliquer aux allocations et que les distributions faites aux Associés de cette Catégorie selon les dispositions ci-dessous sont à faire au même moment:

14.6.1 A condition qu'il n'y ait pas eu survenance d'un Événement Déclencheur, les Parts Sociales de Catégorie Z détenues par ER donnant droit à ER à un montant égal (sujet au montant total de la distribution faite à la Société pour cette Catégorie) au prix de la souscription payé pour les Parts Sociales ER de cette Catégorie («le Droit ER Z»). De ce Droit ER Z tel qu'attribué, doivent être déduits les montants du Droit ER Z payé précédemment (s'il y a lieu).

14.6.2 Un montant égal à 15% de la distribution faite par la Société conformément à la Catégorie Z (diminué du montant du Droit ER Z, s'il y a) devra être attribué aux Associés BDP au prorata de leur participations dans cette Catégorie de la Société et un montant égal à 85% de la distribution faite à la Société selon la Catégorie Z (diminué du montant du Droit ER Z s'il y a) doit être attribué aux Associés DH au prorata de leur participation dans la Société dans cette Catégorie, chaque fois dans la mesure où ils détiennent encore des Parts Sociales dans la Société.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être éventuellement des Associés et qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

15.1.1 A la clôture de la liquidation de la Société, la procédure de liquidation de chaque Classe devra correspondre au montant auquel la Classe a droit comme pour l'Investissement. Chaque Classe de Parts Sociales aura droit de procéder à la liquidation déterminée comme suit en relation avec l'Investissement auquel la Classe se réfère:

15.1.2 En premier lieu toutes les dettes et passifs de la Société (sans avoir égard à l'Investissement) devront être payés. Ces dettes et passifs devront être attribués à la Classe de Parts Sociales à laquelle ils appartiennent (c.à d. en rapport avec l'Investissement de cette Classe) ou, si ce n'est pas possible, distribués proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales proportionnellement au capital social de la Société qu'ils représentent.

15.1.3 Ensuite, le montant du passif pour chaque Classe de Parts Sociales devra être établi à l'encontre des avoirs attribués à la Classe comprenant en particulier l'Investissement de cette Classe et tout fond de réserve attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique devront être divisés au prorata de toutes les Classes de parts sociales.

15.1.4 Dans la mesure où le montant calculé pour toute Classe sera négatif, cette Classe n'aura droit à aucun boni de liquidation. Le montant négatif sera distribué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'à ce montant. Le surplus restant pour une Classe spécifique de Parts Sociales (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe uniquement conformément aux dispositions ci-après.

15.2 Attribution du Surplus de Classe pour une Classe Simple:

15.2.1 Dans le cas d'une distribution de Surplus de Classe en relation avec une Classe Simple en vertu de l'article 15.1.4 ci-dessus, ce montant sera attribué comme suit, étant entendu qu'aucun rang de priorité ne sera appliqué aux attributions et que les distributions faites aux Associés de cette Classe selon les dispositions ci-dessous seront faites au même moment et étant entendu qu'un montant de 1% de la valeur nominale des Parts Sociales sera attribué au prorata à chaque Associé de la Classe conformément à leurs participations dans cette Classe. Le montant ainsi reçu par un Associé sera déduit des montants alloués selon les dispositions suivantes (en complément, pour éviter les doutes, de toute déduction des montants reçus selon l'article 14.4):

15.2.2 A condition que (i) toutes les obligations de ER telles qu'elles ont pu être prévues dans tout contrat de gestion ou de services ou contrat semblable qui, (le cas échéant), aurait été conclu entre ER et la Société ou une société du Groupe en relation avec la gestion du programme de développement de la Propriété sont complètement, dûment et ponctuellement remplies par ER conformément aux termes et en accord avec les conditions et conventions qui auraient pu y être déterminées et (ii) qu'aucun Événement Déclencheur ne soit survenu, les Parts Sociales détenues par ER lui conféreront le droit à une certaine distribution (le «Dividende Spécial ER») qui seront sujet au montant total des distributions de liquidation faites par la Société pour cette Classe) à la liquidation de la Société suite à la vente directe ou indirecte de la Propriété ou la vente des actions de la société du Groupe détenant la Propriété (chaque fois à une personne autre qu'un Affilié en raison d'une restructuration ou pour des fins essentiellement non lucratives). Le montant du Dividende Spécial ER sera calculé comme suit:

15.2.3 (laissé intentionnellement en blanc)

15.2.3.1 Le Dividende Spécial ER sera calculé par référence au rendement du Classe Projet Equity lié à cette Classe atteint par les Affiliés du Représentant des Investisseurs suite à leur investissement (indirect) dans l'Investissement (excluant, afin d'éviter tout équivoque, tout rendement atteint par un tiers qui détient des Parts Sociales de la Société) et plus spécifiquement: (i) pour aussi longtemps que les Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentent un rendement sur leur Classe Projet Equity en-dessous ou égal à 25 % de la Classe IRR annuelle, le montant des Dividendes Spéciaux ER sera de zéro;

(ii) une fois que les Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentent un rendement sur leur Classe Projet Equity au-dessus de 25 % de la Classe IRR annuelle et jusqu'à ce que les Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentent un rendement sur leur Classe Projet Equity égal à 30 % de la Classe IRR annuelle, le montant du Dividende Spécial ER sera égal au pourcentage en question des Paiements Cumulatifs Additionnels indiqués dans la Partie 2 du tableau prévu à l'article 15.2.3.2 (le «Tableau»); dans cet article (ii) «Paiement Cumulatif Additionnel 1» signifie la différence entre le Paiement Cumulatif qui résulte dans les Sommes Dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentant un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à un IRR annuel de 25% et le Paiement Cumulatif qui résulte dans les Sommes Dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentant un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à un IRR annuel de 30%.

(iii) une fois que les Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentent un remboursement sur leur Classe Projet Equity supérieur à 30% de la Classe IRR annuelle et jusqu'à ce que les Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentent un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à 35% de la Classe IRR annuelle, le montant du Dividende Spécial ER doit être égal au pourcentage en question des Paiements Cumulatifs Additionnels indiqués dans la Partie 3 du Tableau; dans cet article (iii) «Paiements Cumulatifs Additionnels 2» signifie la différence entre le Paiement Cumulatif qui résulte dans les Sommes Dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentant un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à un IRR Annuel de 30% et le Paiement Cumulatif qui résulte dans les Sommes Dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentant un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à un IRR Annuel de 35%.

(iv) une fois que les Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentent un rendement sur leur Classe Projet Equity supérieur à 35% de la Classe IRR annuelle, le montant du Dividende Spécial ER doit être égal au pourcentage en question des Paiements Cumulatifs Additionnels indiqués dans la Partie 4 du Tableau; dans cet article (iv) «Paiements Cumulatifs Additionnels 4» devra signifier la différence entre le Paiement Cumulatif qui résulte dans les Sommes Dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentant un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à un IRR annuel de 35% et le Paiement Cumulatif qui résulte dans les Sommes Dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs représentant un remboursement de leur Classe Projet Equity égal à un IRR Annuel de 60%.

15.2.3.2 Le Tableau constitue une partie intégrante et essentielle de la détermination du montant du Dividende Spécial ER et constitue la base, ensemble avec les principes contenus à l'article 15.2.3.1. pour le calcul des montants du Dividende

Spécial ER. Les pourcentages doivent être appliqués au montant de la Base afin de déterminer le montant du Dividende Spécial ER.

	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4
Classe IRR Annuel	<or =25%	>25%- =30%	>30%-=35%	>35%
	0%	6,7%	10,0%	13,3%

15.2.3.3 Si un Dividende Spécial ER doit être payé à ER conformément au présent article 15, ce Dividende Spécial ER devra être augmenté par le Complément ER. Si conformément à ce qui est prévu ci-dessus, aucun Dividende Spécial ER ne doit être payé à ER, alors, à moins qu'un Événement Déclencheur ne soit survenu, ER se verra attribué le Complément ER étant entendu que le montant attribué à ER en vertu de l'article 15.2.1. (à moins qu'il n'ait déjà été déduit précédemment) devra être déduit de ce Complément ER.

15.2.3.4 (i) Dans l'hypothèse d'une distribution à l'Associé ER, selon les cas, conformément à l'article 14.4. prémentionné en relation avec la même Classe, une telle distribution doit venir en déduction des droits (le cas échéant) de l'Associé ER en vertu du présent article 15.2.

(ii) Dans l'hypothèse où une portion des Dividendes Spéciaux a été distribuée à l'Associé ER en vertu de l'article 14.4.3 (a), (mais afin d'éviter tout équivoque, il n'y a pas eu d'affectation en vertu de l'article 14.4.3(b)) le Dividende Spécial ER (y compris dans le cas du Complément ER) sera égal au Dividende Spécial Final calculé conformément aux dispositions de l'article 14.4.3.(b).

15.2.4 Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que tous droits au Dividende Spécial ER (y compris tout droit au Complément ER) concernent uniquement les Parts Sociales détenues par ER, et uniquement aussi longtemps que ces Parts Sociales sont détenues par ER et aussi longtemps qu'aucun Événement Déclencheur n'est survenu.

15.2.5. Un montant égal à 15% du total de la Classe avec surplus (moins le montant du Dividende Spécial ER et du Complément ER attribués, le cas échéant, mentionnés à l'article 15) sera attribué aux Associés BPD au prorata de leur participation dans la Société et un montant égal à 85% du montant total du Surplus de Classe (moins le montant du Dividende Spécial ER et du Complément ER attribués, le cas échéant, mentionnés à l'article 15) sera attribué aux Associés DH au prorata de leur participation dans la Société dans cette Classe, chaque fois dans la mesure où ils détiennent toujours des Parts Sociales de la Société.

15.3 Attribution de la Classe avec surplus pour la Classe JV:

15.3.1 Dans le cas d'une distribution de Surplus de Classe en relation avec une Classe JV en vertu de l'article 15.1.4. au-dessus, ce montant sera alloué comme suit, étant entendu qu'aucun rang de priorité ne sera appliqué aux allocations et que les distributions faites aux Associés de cette Classe conformément aux dispositions ci-dessous seront faites au même moment et étant entendu qu'un montant de 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe sera distribué au prorata à chaque Associé de la Classe conformément à leurs participations dans cette Classe. Le montant reçu par l'Associé sera déduit des montants attribués conformément aux provisions suivantes (en complément, pour éviter les doutes, de la déduction de tout montant reçu selon l'article 14.5.):

15.3.2 A condition que (i) toutes les obligations de ER telles qu'elles ont pu être prévues dans tout contrat de gestion ou de services ou contrat semblable (s'il y a) qui aurait été conclu entre ER et la Société ou une société du Groupe en relation avec la gestion du programme de développement de la Propriété sont complètement, dûment et ponctuellement remplies par ER conformément aux termes et en accord avec les conditions et conventions qui auraient pu y être déterminées et (ii) qu'aucun Événement Déclencheur ne soit survenu, les Parts Sociales détenues par ER lui conféreront le droit à une certaine distribution du Surplus de Classe (la «Distribution ER JV») qui sera sujet au montant total des distributions de liquidation faite par la Société pour cette Classe) sur la liquidation de la société suite à la vente directe ou indirecte de la Propriété ou des Parts Sociales du Groupe détenant la Propriété (chaque fois à une personne autre qu'un Affilié en raison d'une restructuration ou pour des fins essentiellement non lucratives). Le montant de la Distribution ER JV devra, sous réserve du montant total des distributions de liquidation faites par la Société pour cette Classe, être égal au résultat de la formule suivante:

A+E-X-Y par lequel,

A est le montant total des Dividendes Préférentiel DHR reçus par la Société,

E est le Complément ER JV

X est tout montant reçu par ER conformément à l'article 14.5, et

Y est tout montant reçu par ER conformément à l'article 15.3.1.

Pour éviter tout doute, il est spécifié que les droits attachés à la Distribution ER JV (comprenant tous droits attachés au Complément ER) appartiennent uniquement aux Parts Sociales détenues par ER et seulement pour aussi longtemps que de telles Parts Sociales sont détenues par ER et seulement pour aussi longtemps qu'aucun Événement Déclencheur n'est survenu.

15.3.3 Un montant égal à 15% du total du Surplus de Classe (moins le montant de la Distribution ER JV s'il y a lieu) devra être alloué aux Associés BPD au prorata de leur participation dans la Société et un montant égal à 85% du montant total du Surplus de Classe (moins le montant de la Distribution ER JV s'il y a lieu) sera attribué aux Associés DH au prorata de leur participation dans la Société, chaque fois dans la mesure où ils détiennent toujours des Parts Sociales de la Société.

15.4 Toutes distributions de boni de liquidation en relation avec les Parts Sociales de Catégorie Z sont attribuées comme suit, étant entendu qu'aucun rang de priorité ne devra s'appliquer aux allocations et que les distributions faites aux Associés de cette Catégorie selon les dispositions ci-dessous sont à faire au même moment:

15.4.1 A condition qu'il n'y ait pas eu survenance d'un Événement Déclencheur, les Parts Sociales de Catégorie Z détenues par ER donnent droit à ER au Droit ER Z. De ce droit ER Z tel qu'attribué doivent être déduits les montants du Droit ER Z payé précédemment (s'il y a lieu).

15.4.2 Un montant égal à 15% de la distribution faite par la Société conformément à la Classe Z (diminué du montant du Droit ER Z, s'il y a lieu) devra être attribué aux Associés BDP au prorata de leur participation dans la Société dans cette Catégorie et un montant égal à 85% de la distribution faite à la Société selon la Catégorie Z (diminué du montant du Droit ER Z s'il y a lieu) doit être attribué aux Associés DH au prorata de leur participation dans la Société dans cette Catégorie, chaque fois dans la mesure où ils détiennent encore des Parts Sociales dans la Société.

Art. 16 Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social.

16.1. Le capital social de la Société pourra être diminué à travers l'annulation de Parts Sociales par l'annulation de une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la Classe par une Assemblée Générale extraordinaire des Associés décidant selon le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts.

16.2. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, le Conseil devra, sur la base des comptes intérimaires de la Société d'une date ne dépassant pas 8 jours et les comptes internes, visés à l'Article 5, déterminer le Montant Disponible pour la Classe rachetée en prenant en compte la situation totale de la Société.

16.3. Le montant disponible de la Classe sera distribué aux Associés de la Classe rachetée dans le cas d'une Classe Simple en accord avec l'article 15.2. et dans le cas d'une Classe JV en accord avec l'article 15.3., en remplaçant la référence au «Surplus de Classe» par «Montant Disponible de la Classe».

Art. 17 Associé Unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 18 Définitions.

Affilié Signifie en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires Contrôle ou est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun de, cette Personne;

tout véhicule d'investissement organisé par cette Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, agent, employé de l'associé (ou Affilié de celui-ci); et tout fonds d'investissement organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, agents ou employés ou leurs dépendants et en relation avec tout fonds, toute personne qui est un associé dans un fonds ou un Affilié de cette Personne ou tout successeur, trustee ou nommée pour, ou un successeur par suite d'une réorganisation de, un trust de pension qualifié, à l'exclusion, afin d'éviter tout équivoque, de toute Personne investissant dans ces fonds d'investissement.

Associé BPD (ou selon les cas les Associés BPD) Signifie BPD et ses cessionnaires autorisés

Associés Signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société

Associés DH Signifie DH LLC, DH HOLDCO I et DH HOLDCO II ainsi que l'un de leurs cessionnaires

BPD FINCO Signifie PANDA INVESTMENT Kft, une société dûment constituée sous les lois de la République de Hongrie, dont le siège social est situé à Teréz Krt. 33, 1067 Budapest et ses successeurs autorisés en relation avec la Société

Catégorie Z Signifie les Parts Sociales de catégorie Z

Cession de Parts Sociales Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales, ou d'un droit fiduciaire direct ou indirect ou d'intérêt dans ces Parts Sociales de quelle façon que ce soit y compris par vente, disposition, transfert, gage, nantissement ou autrement, qui soit conditionnel ou non; et Céder, Cédant ou Cédé, Cessible doivent être interprétés en conséquence

Cession de Parts Sociales Signifie toute cession d'une ou plusieurs Parts Sociales ou tout droit ou intérêt direct, indirect ou fiduciaire de quelque manière que ce soit y compris par voie de vente, disposition, transferts, gage, charge ou autre, pouvant être conditionnel ou non; et Céder, Transférer, Transférant Cédant ou Transféré cédé, Transférable devront être construits de la même façon

Classe Signifie une Classe de Parts Sociales émise par la Société en relation avec un Investissement spécifique

Classe d'IRR Annuelle Signifie le taux interne de rendement en relation avec un Investissement (et la Classe) calculé par application des principes suivants (ou qui peut être prévu dans des accords entre associés ou tout autre accord similaire (s'il y en a) qui peut exister entre les Associés et la Société):

(i) tous les flux d'espèces nets seront considérés comme étant survenus au dernier jour d'un mois calendaire lorsqu'ils sont effectivement survenus;

(ii) la Classe IRR Annuel sera réduite à un IRR mensuel de façon à ce qu'avec une composition mensuelle, le IRR Annuel soit obtenu, la formule étant la suivante: convertir la Classe IRR Annuel d'un pourcent à un décimal. Par exemple, 15% est égal à 0,15. Ensuite ajouter le nombre entier 1. Par exemple, 0,15 devient 1,15. Ensuite augmenter le nombre jusqu'à 1/12. Par exemple, 1,15 devient 1,01171. Ensuite soustraire le nombre entier 1 de façon à ce que par exemple, 1,01171 devienne 0,01171. Ensuite convertir ce nombre en un pourcentage. Par exemple, 0,01171 devient 1,71%. A titre d'exemple une Classe IRR Annuel de 12% signifie un IRR mensuel de 0,949% et une Classe IRR Annuel de 15% signifie un IRR mensuel de 1,171%;

(iii) Lorsqu'une Classe IRR Annuel n'est pas calculée pour une partie d'une année, elle devra au contraire être calculée par l'application de la méthode de calcul mentionnée ci-dessus, c'est-à-dire calculer un IRR mensuel basé sur des flux d'espèces nets et convertir ce calcul en une Classe IRR Annuel.

DH FINCO Signifie DHCRE II FINANCE S.à.r.l (RCS Luxembourg B 113.168)

DH HOLDCO I Signifie DHCRE II HOLDCO I S.à.r.l (RCS Luxembourg B 113.169)

DH HOLDCO II Signifie DHCRE II HOLDCO II S.à.r.l (RCS Luxembourg B 113.167)

DH LLC Signifie DHCRE II LLC (SSN, ITIN 542-06-1558)

EUROPA RISORSE ou Associé ER ou ER Signifie EUROPA RISORSE S.r.l., une société dûment constituée sous les lois de la République d'Italie, dont le siège social est à Via Scarlatti 31, 20124 Milan, Italie et inscrite au Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 03201310962

Evénement Déclencheur Signifie

(a) une Violation Substantielle des Statuts ou tout pacte d'associés ou pacte similaire (s'il y en a) conclu entre les Associés et la Société

(b) tout accord de gestion est résilié par la Société du Groupe concernée suite à une violation de ses termes par EUROPA RISORSE; ou

(c) le Gestionnaire Clé cesse, pour quelque raison que ce soit (à l'exception de sa maladie sérieuse) d'être un employé et/ou d'exécuter la fonction de gestionnaire général d'EUROPA RISORSE et/ou exercer la fonction d'administrateur d'EUROPA RISORSE et/ou exécuter la fonction d'administrateur délégué d'EUROPA RISORSE; ou

(d) EUROPA RISORSE cesse pour quelque raison que ce soit d'être détenteur de Parts Sociales

(e) et dans le cas de ER, un Evénement Déclencheur ER

Evénement Déclencheur ER Signifie (a) toute Violation Substantielle par l'Associé ER d'une de ses obligations en vertu des présents Statuts ou si un pacte d'associés ou pacte semblable (le cas échéant) existe à ce moment entre tout ou partie des Associés et la Société tel que prévu dans celui-ci, ou (b) tout contrat de gestion ou de service ou contrat analogue qui peut être conclu de temps à autre entre toute Société du Groupe et ER est résilié par cette Société du Groupe suivant une violation par ER ou (c) le Gestionnaire Clé cesse, pour quelque raison que ce soit (à l'exception de sa maladie sérieuse) d'être un employé et/ou d'exécuter la fonction de gestionnaire général de ER et/ou un administrateur de ER et/ou exercer la fonction d'administrateur délégué de ER ou (d) ER cesse pour quelque raison que ce soit de détenir des Parts Sociales de la Société.

FINCOS Signifie DH FINCO et BPD FINCO (et leurs cessionnaires autorisés)

Gestionnaire Clé Signifie M. Antonio Napoleone, né à Castiglione a Casauria (Pescara), demeurant à Sulmona (Italie) à Via Pola, 64

Groupe Signifie la Société et ses filiales directes et indirectes (y compris des joint ventures)

Société du Groupe Signifie tout membre du Groupe

Investissement Imbonati Signifie l'investissement par actions, prêts ou autrement dans VIA IMBONATI S.r.l. (et les avoirs sous-jacents consistant en particulier d'un lot de terrains situé à Milan à Via Imbonati, inscrite au Cadastre de New Urban Building Cadastre dans la page 136, carte 395)

Investissement Signifie chaque Investissement fait par la Société dans une propriété immobilière italienne soit directement soit indirectement à travers des filiales à 100% ou des joint venture ou autrement

IRR Signifie le retour sur investissement après charges fiscales que l'Investissement des mouvements de trésorerie (qui doit prendre en compte le montant de toutes les garanties bancaires faites de temps à autre et les coûts de la fourniture de garantie bancaire et le montant des frais et coûts qui seront payables par la Société de la part de et aux Associés (et les détenteurs d'instruments convertibles en Parts Sociales) à une valeur nette égale à zéro et pour les besoins des présents Statuts, le calcul sera basé sur une année de 12 mois avec tous les mouvements de trésorerie utilisés pour le calcul trimestriel suivant leur réception ou leur engagement, et le taux en résultant cumulé ayant pour but afin de déterminer le taux équivalent de rentabilité de l'investissement annuel

Jour Ouvrable Signifie chaque jour calendaire, autre que les samedis, dimanches et autres jours auxquels les établissements de crédit sont autorisés à être fermés à Londres, dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à Amsterdam et à Milan.

Montant Disponible de la Classe Signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) en relation avec l'Investissement auquel est liée la Classe de Parts Sociales en question mais (i) moins le résultat, si positif, de tout Pertes liées à l'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportés) exprimé comme un chiffre positif

moins toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserve librement distribuable en relation avec l'Investissement en question et (ii) moins toutes sommes à placer dans une réserve conformément à la loi ou aux Statuts) déterminés sur base de comptes intérimaires de la Société

Paiements Cumulatifs Signifie toutes sommes disponibles pour le paiement par la Société aux Associés de temps à autre et aux détenteurs de notes ou autres instruments convertibles en Parts Sociales, et par la Société du Groupe en question en relation avec un Investissement aux FINCOs, excluant par conséquent toute partie tierce distincte des Associés (et les détenteurs de notes et certificats convertibles en Parts Sociales) ou les FINCOs, dans la mesure où chacune d'entre elle est concernée et leurs Affiliés respectifs, soit par voie de remboursement de prêts d'associés, de prêts mezzanine, obligations et autres dettes avec les intérêts, soit par voie de paiement de dividendes ou autres distributions ou par voie de paiement de boni de liquidation ou de dissolution (ou comme il peut être prévu dans un accord entre Associés ou autre contrat similaire (s'il y en a) qui peut exister de temps à autre entre les Associés et de la Société).

Parts Sociales Signifie toutes les Parts Sociales de la Société

Parts Sociales BPD Signifie les Parts Sociales de la Société détenues par (et aussi longtemps qu'elles sont détenues par) les Associés BPD

Parts Sociales DH Signifie les Parts Sociales de la Société détenues par les Associés DH ou l'un d'entre eux

Parts Sociales ER Signifie les Parts Sociales de la Société détenues par (et aussi longtemps qu'elles sont détenues par) l'Associé ER

Personnes Signifie tout individu, société, association, entreprise, organisation non sociétaire ou autre entité

Pertes liées à l'Investissement Signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées distribuées en relation avec l'Investissement concerné) et tous les coûts, charges ou frais en relation avec l'Investissement concerné (y compris le paiement par la Société de toutes les dettes résultant de la gestion de l'Investissement), et un montant correspondant au prorata (calculé sur les frais généraux de la Société, évalué de bonne foi par le gérant unique ou le conseil de gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables

Projet Equity Signifie toutes les sommes payées par les Affiliés du Représentant des Investisseurs aux Associés DH et DH FINCO et ensuite (mais sans qu'il ne soit procédé à un double comptage), par les Associés DH et DH FINCO à la Société et/ou Société du Groupe, respectivement, y compris tous les coûts encourus pour le transfert des sommes à ces sociétés, tous les coûts et frais encourus par le Représentant des Investisseurs (ou ses Affiliés) en vue de maintenir et gérer les Associés DH et DH FINCO (en excluant les salaires des employés du Représentant des Investisseurs) ainsi que toutes les sommes déduites lors du transfert de ces sommes payées aux Associés DH et DH FINCO et, ensuite, par les Associés DH et DH FINCO à la Société et/ou Société du Groupe, respectivement, en relation avec un Investissement spécifique (et/ou une Classe)

Propriété de l'Investissement Signifie la propriété immobilière qui est sous-jacente à l'Investissement concerné

Représentant des Investisseurs Signifie DHCRE II LIMITED, une société dûment constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG

Revenu Net de l'Investissement Signifie tout revenu dérivé de l'Investissement en relation avec une Classe de Parts Sociales étant le revenu net de toute cession partielle ou totale de l'Investissement concerné (la cession signifiant les transferts et apports de toute nature) ainsi que tous dividendes, ou autres distributions, intérêts, revenus, remboursement du principal ou autres revenus ou rendement lié à l'Investissement concerné et les avoirs et les fond de réserve reçus par, ou attribuables, à la Société selon l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant des profits (liés à l'Investissement) reporté tout en déduisant les coûts, charges ou frais liés à l'Investissement (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes contractés par la Société pour gérer l'Investissement) et, un montant correspondant au prorata (calculé sur les frais généraux de la Société, évalué de bonne foi par le gérant unique ou le du conseil de gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables

Sommes dues aux Affiliés du Représentant des Investisseurs Signifie tous les montants mentionnés dans la définition des Paiements Cumulatifs payables aux Affiliés du Représentant des Investisseurs par l'intermédiaire des Associés DH et DH FINCO, respectivement (mais excluant tout montant ou honoraire payés ou payables en relation avec une garantie, le cas échéant) moins: le montant total de tous les coûts, frais et taxes encourus ou payés pour la gestion et la maintenance (dans la mesure où ils n'ont pas encore été pris en compte) des Associés DH et DH FINCO et les taxes, coûts de cession et de liquidation

Statuts Signifie les statuts de la Société de temps à autre

Violation Substantielle Signifie une violation qui est substantielle en tenant compte de toutes les circonstances, y compris la nature de la relation entre les parties et le besoin pour chaque partie de maintenir la confiance de l'autre, la nature de la violation et plus particulièrement (que la violation soit intentionnelle, négligente ou autre) les conséquences de la violation

Art. 19 Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.

23651

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation du capital social, sont évalués à 4.200 Euro.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38354. — Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021183/211/1347.

(080019957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

V-Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.857.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme CAYENNE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- La société à responsabilité limitée M & F PROMOTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88c, route de Luxembourg.
- 3.- Monsieur Maurice Elz, administrateur de sociétés, demeurant à L-8156 Bridel, 27b, rue Lucien Wercollier.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la société à responsabilité limitée V-PROMOTIONS s.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-8140 Bridel, 88c, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.857, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1311 du 6 juillet 2006.
- b.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société.
- d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- e.- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société,
- f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.
- g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.
- j.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8140 Bridel, 88c, route de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007. Relation GRE/2007/5901. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021284/231/49.

(080019699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Promotion Wall Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 37.848.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021259/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07482. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Promotion Wall Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 37.848.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021257/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07484. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Promotion Wall Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 37.848.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021256/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07485. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Rectilux, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 15.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} février 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008021249/239/12.

(080019796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Promotion Wall Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 37.848.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008021254/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07486. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

**Pradera Southern Formia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pradera Southern Portogruaro S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.359.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 121.601,

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney signed on January 23, 2008.

The said power, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PRADERA SOUTHERN PORTOGRUARO S.à r.l. (the «Company»), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 8 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2266 on 10 October 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n^o B 131.359. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 21, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into PRADERA SOUTHERN FORMIA S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2. Name.** The Company exists under the name of PRADERA SOUTHERN FORMIA S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la Liberté, Luxembourg Grand-Duché, RCS Luxembourg B 121.601,

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée le 23 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PRADERA SOUTHERN PORTOGRUARO S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2266 le 10 octobre 2007 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 131.359. Les Statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en PRADERA SOUTHERN FORMIA S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société existe sous la dénomination sociale de PRADERA SOUTHERN FORMIA S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, LAC/2008/3685. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008021186/220/79.

(080019680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Promind Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 78.792.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Mention conforme

Pour la société PROMIND INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008021261/1461/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00430. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Lamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.831.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle;
et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.790.

Ici représentée par Monsieur Claude Schmitz en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée,

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de LAMER SA (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente septembre deux mille huit.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de mars à 15 heures et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1. M. Claude Schmitz, précité	1
2. SOPASOG SA, précitée	309
Total	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude Schmitz, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude Schmitz, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC/2008/173. — Reçu 310 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008021192/202/205.

(080019787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Brasil and International Shareholdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.654.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A., avec siège social L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A R.L. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 4654, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juin 1950, publié au Mémorial C numéro 60 du 27 juillet 1950, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1175 du 15 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A R.L., pré-désignée, s'élève actuellement à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A R.L.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A R.L. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A R.L. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008 Relation GRE/2008/38. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021288/231/52.

(080019752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

**Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Noy Holding S.A.).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008021147/239/13.

(080018152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

D.H. Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 77.302.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien EXPERTA CONSULTING S.r.l., R.C.S. Turin n° 04214950018, avec siège social au 19, Via de Sonnaz, I-10121 Turin, Italie,

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de D.H. FINANCE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 77302, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 20 janvier 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 12 janvier 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix euros dix-sept cents (237.570,17 EUR), représenté par quatre cent soixante mille (460.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société D.H. FINANCE S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6076. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021291/231/49.

(080019743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

LFPI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.933.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty first day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, a company «par actions simplifiée» established under the laws of France, with registered office at F-75008 Paris, France, 128, boulevard Haussmann, registered with the «Greffé du Tribunal de Commerce de Paris» under number 444 417 083 R.C.S. Paris,

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Raphaël Rozanski, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) LFPI INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 121 933, was incorporated by a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, and now in Luxembourg, on November 27, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 29 of January 23, 2007.

II.- That the capital of the private limited company LFPI INVESTMENTS S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed private limited company LFPI INVESTMENTS S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company LFPI INVESTMENTS S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company LFPI INVESTMENTS S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shares of the company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, une société par actions simplifiée, régie par les lois de France, avec siège social à F-75008 Paris, France, 128, boulevard Haussmann, enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 444 417 083 R.C.S. Paris,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée LFPI INVESTMENTS S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121933, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, le 27 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 29 du 23 janvier 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée LFPI INVESTMENTS S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée LFPI INVESTMENTS S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée LFPI INVESTMENTS S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée LFPI INVESTMENTS S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII. - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008, Relation GRE/2008/31. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021293/231/99.

(080019740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.977.

—
Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration du 14 juillet 2006

Suite à la résolution circulaire du 14 juillet 2006, le Conseil d'administration reconnaît avoir été informé de la démission de Monsieur Philippe Moriau, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, au poste de délégué à la gestion journalière à compter du 14 juillet 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2008021386/5911/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Stefra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.124.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Christakis Christodoulou, entrepreneur, né à Likasi (République Démocratique du Congo), le 24 octobre 1958, demeurant à Lubumbashi (République Démocratique du Congo), avenue des roches, 28,
représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur David Sana, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme STEFRA HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88124, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 10 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1196 du 9 août 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme STEFRA HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,00), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

III.- Que le comparant est détenteur des titres au porteur no 1 et 2, représentant la totalité des actions de la prédite société STEFRA HOLDING S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme STEFRA HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme STEFRA HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur no 1 et 2.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008, Relation GRE/2008/33. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021292/231/51.

(080019742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

**Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Ubizen).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2007 que:

- La démission de Monsieur Stijn Bijmens au poste d'Administrateur a été acceptée, avec effet au 31 décembre 2007.
- A été nommé en tant que nouvel Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012:

Monsieur Christophe Bianco, né le 21 mai 1972 à Saint Etienne, France, demeurant au 32, avenue de la Liberté, Volmerange les Mines, France F-57330.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008021126/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 décembre 2007

1. Le nombre de gérants a été diminué de 6 à 5.
2. Monsieur Kevin B. Smith a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVENERGY WIND EUROPE IV S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008021145/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.
